

# Règles de fonctionnement

ASSOCIATION DE SOCCER AMATEUR  
DE POINTE-CLAIRE



# Operating Rules

POINTE-CLAIRE AMATEUR  
SOCCER ASSOCIATION

- |   |   |
|---|---|
| <ol style="list-style-type: none"><li>1. Préambule<ol style="list-style-type: none"><li>1.1 Mission</li><li>1.2 Vision</li><li>1.3 Valeurs</li><li>1.4 Principes fondamentaux</li></ol></li><li>2. Administration<ol style="list-style-type: none"><li>2.1 Propositions</li><li>2.2 Postes</li><li>2.3 Comités et sous-comités</li><li>2.4 Nominations</li><li>2.5 Finances</li><li>2.6 Commandites</li></ol></li><li>3. Règlements généraux<ol style="list-style-type: none"><li>3.1 Programmes</li><li>3.2 Inscriptions des joueurs</li><li>3.3 Terrains</li><li>3.4 Code de conduite et discipline</li><li>3.5 Entraîneurs, assistants, capitaines, gérants</li><li>3.6 Équipement et uniformes</li><li>3.7 Organisations extérieures</li><li>3.8 Budget d'équipe</li><li>3.9 Enlevé</li><li>3.10 Événements spéciaux</li></ol></li><li>4. Micro<ol style="list-style-type: none"><li>4.1 Philosophie de base et objectifs</li><li>4.2 Équipement</li><li>4.3 Uniformes</li></ol></li><li>5. Juvénile - Récréatif<ol style="list-style-type: none"><li>5.1 Objectif</li><li>5.2 Demandes spéciales</li><li>5.3 Évaluations</li><li>5.4 Transferts</li><li>5.5 Règles de fonctionnement</li><li>5.6 Horaire</li><li>5.7 Classement</li><li>5.8 Tournoi de Ligue Maison</li><li>5.9 Arbitres</li><li>5.10 Arbitres-assistants</li><li>5.11 Discipline</li><li>5.12 Amendements aux Lois du Jeu</li><li>5.13 Rappel</li><li>5.14 Équipement et uniformes</li></ol></li><li>6. Juvénile - compétitif<ol style="list-style-type: none"><li>6.1 Objectif</li><li>6.2 Compétition</li><li>6.3 Équipement et uniformes</li></ol></li></ol> | <ol style="list-style-type: none"><li>1. Preamble<ol style="list-style-type: none"><li>1.1 Mission</li><li>1.2 Vision</li><li>1.3 Values</li><li>1.4 Fundamental facts</li></ol></li><li>2. Administration<ol style="list-style-type: none"><li>2.1 Proposals</li><li>2.2 Functions</li><li>2.3 Committees and sub-committees</li><li>2.4 Nominations</li><li>2.5 Finances</li><li>2.6 Sponsorship</li></ol></li><li>3. General Rules<ol style="list-style-type: none"><li>3.1 Programs</li><li>3.2 Player registration</li><li>3.3 Fields</li><li>3.4 Code of conduct and discipline</li><li>3.5 Coaches, assistants, captains, managers</li><li>3.6 Equipment and uniforms</li><li>3.7 Outside organizations</li><li>3.8 Team budgets</li><li>3.9 Removed</li><li>3.10 Special Events</li></ol></li><li>4. Micro<ol style="list-style-type: none"><li>4.1 Basic philosophy and objectives</li><li>4.2 Equipment</li><li>4.3 Uniforms</li></ol></li><li>5. Youth - Recreational<ol style="list-style-type: none"><li>5.1 Objective</li><li>5.2 Special requests</li><li>5.3 Evaluations</li><li>5.4 Transfers</li><li>5.5 Operating rules</li><li>5.6 Schedule</li><li>5.7 League standings</li><li>5.8 House Teague tournament</li><li>5.9 Referees</li><li>5.10 Assistant-referees</li><li>5.11 Discipline</li><li>5.12 Laws of the Game amendments</li><li>5.13 Reminder</li><li>5.14 Equipment and uniforms</li></ol></li><li>6. Youth - Competitive<ol style="list-style-type: none"><li>6.1 Objective</li><li>6.2 Competition</li><li>6.3 Equipment and uniforms</li></ol></li></ol> |
|---|---|

# Règles de fonctionnement

ASSOCIATION DE SOCCER AMATEUR  
DE POINTE-CLAIRE



# Operating Rules

POINTE-CLAIRE AMATEUR  
SOCCER ASSOCIATION

## 6.4 Temps de gymnase - automne/hiver

7. Sénior - Club
  - 7.1 Objectif
  - 7.2 Limites d'âge
  - 7.3 Demandes spéciales
  - 7.4 Transferts
  - 7.5 Joueurs inscrits
  - 7.6 Règles de fonctionnement
  - 7.7 Horaire
  - 7.8 Classement
  - 7.9 Séries éliminatoires
  - 7.10 Arbitres
  - 7.11 Arbitres-assistants
  - 7.12 Discipline
  - 7.13 Amendements aux Lois du Jeu
  - 7.14 Équipement et uniformes
  - 7.15 Ligue d'hiver (Logs et Loogs)
8. Sénior Régional (Métro)
  - 8.1 Métro récréatif
  - 8.2 Métro compétitif
  - 8.3 Discipline
  - 8.4 Ligue d'hiver (Métro comp.)

## 6.4 Gym time - Fall/Winter

7. Senior - Club
  - 7.1 Objective
  - 7.2 Age limits
  - 7.3 Special requests
  - 7.4 Transfers
  - 7.5 Registered players
  - 7.6 Operating rules
  - 7.7 Schedule
  - 7.8 League standings
  - 7.9 Playoffs
  - 7.10 Referees
  - 7.11 Assistant-referees
  - 7.12 Discipline
  - 7.13 Laws of the Game amendments
  - 7.14 Equipment and uniforms
  - 7.15 Winter league (Logs and Loogs)
8. Senior - Regional (Metro)
  - 8.1 Metro Recreational
  - 8.2 Metro Competitive
  - 8.3 Discipline
  - 8.4 Winter league (Metro comp.)

# Règles de fonctionnement

ASSOCIATION DE SOCCER AMATEUR  
DE POINTE-CLAIRE



# Operating Rules

POINTE-CLAIRE AMATEUR  
SOCCER ASSOCIATION

## 1. PRÉAMBULE

### 1.1 MISSION

Promouvoir le soccer au sein de notre communauté et développer nos membres à leur plus haut potentiel.

### 1.2 VISION

L'ASAPC est engagée à fournir un soccer de qualité à tous les joueurs, entraîneurs et arbitres afin d'exceller de manière constante à tous les niveaux.

### 1.3 VALEURS

#### 1.3.1 ACCESSIBILITÉ

Permettre à notre communauté de participer à des programmes inclusifs et équitables tout au long de l'année.

#### 1.3.2 DÉVELOPPEMENT

Créer des parcours d'éducation pour les joueurs, entraîneurs et arbitres afin de les aider à développer leurs capacités et atteindre leur plein potentiel.

#### 1.3.3 ESPRIT SPORTIF

Favoriser un environnement respectueux en encourageant les comportements positifs et avenants tant dans la défaite que la victoire.

#### 1.3.4 AMOUR DU JEU

Encourager le plaisir de jouer au soccer à tous les âges.

### 1.4 PRINCIPES FONDAMENTAUX

L'Association est affiliée au département de Culture, Sports, Loisirs et Développement de Communauté de la ville de Pointe Claire, et collaborera avec ce service dans la réalisation des objectifs susmentionnés.

L'Association est aussi membre de l'ARS Lac-St-Louis, Soccer Québec et Canada Soccer et collaborera avec ces associations dans la réalisation des objectifs susmentionnés.

## 1. PREAMBLE

### 1.1 MISSION

To promote soccer in our community and develop our members to their highest potential.

### 1.2 VISION

PCASA is committed to providing high quality soccer to all players, coaches and referees in order to consistently excel at all levels.

### 1.3 VALUES

#### 1.3.1 ACCESSIBILITY

Providing opportunities to our community to participate in year-round programs with a policy of inclusion and fairness.

#### 1.3.2 DEVELOPMENT

Creating pathways to educate players, coaches and referees to help them develop their capabilities in order to reach their full potential.

#### 1.3.3 SPORTSMANSHIP

Fostering a respectful environment while promoting positive behavior and encouraging graciousness in victory or defeat.

#### 1.3.4 LOVE OF THE GAME

Encouraging the enjoyment of the game of soccer at all age levels.

### 1.4 FUNDAMENTAL FACTS

The Association is affiliated with the City of Pointe Claire's Culture, Sports, Leisure and Community Development Department and will co-operate with that Department in carrying out the above-stated objectives.

The Association is also a member of the ARS Lac-St-Louis, Soccer Québec and Canada Soccer and will co-operate with these Associations in carrying out the above-stated objectives.

# Règles de fonctionnement

ASSOCIATION DE SOCCER AMATEUR  
DE POINTE-CLAIRE



# Operating Rules

POINTE-CLAIRE AMATEUR  
SOCCER ASSOCIATION

## 2. ADMINISTRATION

### 2.1 PROPOSITIONS

2.1.1 Le formulaire Adm-001 «Proposition pour approbation par le comité exécutif» doit être utilisé pour présenter une proposition.

### 2.2 POSTES

2.2.1 Les postes suivants sont non-rémunérés:  
Représentant auprès de la Ville  
Coordonnateurs de divisions  
Coordonnateur Web  
Graphiste  
Président du comité de discipline (CM-03)  
Membres du comité de discipline  
Traducteur  
Assistant à l'arbitre en Chef

2.2.2 Les postes suivants sont rémunérés:  
Directeur général  
Directeur général adjoint  
Assistant de bureau  
Planificateur des horaires  
Coordonnateur à l'équipement  
Statisticien  
Directeur sportif  
Directeur sportif adjoint  
Responsable technique  
Coordonnateur technique  
Entraîneur gardiens de but  
Entraîneur technique  
Entraîneur aspirant  
Directeur de l'arbitrage  
Coordonnateur des arbitres  
Arbitre  
Arbitre-assistant

2.2.3 La rémunération des différents postes est établie par le comité des Finances.

2.2.4 Les postes rémunérés des Directeurs doivent être comblés en avisant notre membership par courriel ainsi que publié sur notre site web et page Facebook avec une période de deux semaines pour postuler. Tous les autres affichages de poste doivent être annoncés de façon approprié pour trouver les candidats idéaux.

### 2.3 COMITÉS ET SOUS-COMITÉS

## 2. ADMINISTRATION

### 2.1 PROPOSALS

2.1.1 The form Adm-001 «Proposal for approval by the Executive Committee» is to be used for proposals.

### 2.2 FUNCTIONS

2.2.1 The following functions are not remunerated:  
Representative to the City  
Division Manager  
Web Coordinator  
Graphist  
President of the Discipline Committee (CM-03)  
Members of the Discipline Committee  
Translator  
Referee-in-Chief Assistant

2.2.2 The following functions are remunerated:  
Director General  
Assistant Director General  
Office Assistant  
Scheduler  
Equipment Coordinator  
Statistician  
Sporting Director  
Assistant Sporting Director  
Technical Lead  
Technical Coordinator  
Goalkeeper Coach  
Technical Coach  
Coach in training  
Director of Refereeing  
Referee Coordinator  
Referee  
Assistant Referee

2.2.3 The remuneration for the different functions is established by the Finance Committee.

2.2.4 The remunerated functions of the Directors must be filled by advising our membership by email as well as posting on our website and Facebook page with a 2-week period for application. All other job postings must be appropriately advertised to best reach target hires.

### 2.3 COMMITTEES AND SUB-COMMITTEES

- 2.3.1 Chaque représentant autorisé de l'ASAPC peut créer un sous-comité relié à son poste sans autre préavis.
- 2.3.2 Le comité exécutif a approuvé les comités permanents suivants:  
 Comité des Finances  
 Comité technique  
 Comité d'arbitrage  
 Comité sur la Constitution  
 Comité du soccer récréatif  
 Comité d'éthique  
 Comité de discipline (CO-03)  
 Comité d'appel  
 Comité de traduction  
 Comité administratif  
 Comité de Communication avec les membres  
 Comité au soutien AAA  
 Comité de publicité  
 Comité des technologies de l'information  
 Comité des événements spéciaux  
 Comité de levée de fonds et commandite  
 Comité de révision des inscriptions (a.11-08-12)
- 2.4 NOMINATIONS**
- 2.4.1 Toute nomination pour un poste de Directeur doit être approuvée par le comité exécutif.
- 2.4.2 Toute nomination de membres sur les différents comités doit être approuvée par le comité exécutif.
- 2.5 FINANCES**
- 2.5.1 enlevé (12/2012)
- 2.5.2 SOUTIEN FINANCIER AUX ESPOIRS AAA  
 L'ASAPC soutient ses équipes «Espoirs» AAA:
- 2.5.2.1 En organisant des événements spéciaux où l'argent va directement aux fonds destinés au AAA et partagés entre les équipes AAA et Espoirs AAA de l'année qui suit.
- 2.5.2.2 L'ASAPC contribue 50% des coûts de l'entraînement hivernal jusqu'à concurrence d'un montant établi annuellement par le comité exécutif.  
 Ce montant est présentement établi à 1000\$
- 2.5.2.3 Définition d'une équipe Espoir AAA  
 Une équipe qui selon le groupe technique a de fortes chances de se qualifier pour le niveau AAA l'année suivante
- 2.5.3 BUDGETS D'ÉQUIPE  
 Voir 3.8
- 2.5.4 POLITIQUE DE REMBOURSEMENT - ÉDUCATION DES ENTRAÎNEURS  
 L'ASAPC encourage activement l'apprentissage continu des entraîneurs au sein de l'Association.

- 2.3.1 Each authorized PCASA representative can create a sub-committee related to his function without notice.
- 2.3.2 The Executive Committee has approved the following permanent Committees:  
 Finance Committee  
 Technical Committee  
 Referee Committee  
 Constitution Committee  
 Recreational soccer Committee  
 Ethics Committee  
 Discipline Committee (CO-03)  
 Appeal Committee  
 Translation Committee  
 Administration Committee  
 Communication with members Committee  
 AAA Support Committee  
 Publicity Committee  
 Information Committee  
 Special Events Committee  
 Fundraising and Sponsorship Committee  
 Registration Review Committee (a.11-08-12)
- 2.4 NOMINATIONS**
- 2.4.1 All Director positions must be approved by the Executive Committee.
- 2.4.2 All appointments of Committee members must be approved by the Executive Committee.
- 2.5 FINANCES**
- 2.5.1 removed (12/2012)
- 2.5.2 AAA HOPES FINANCIAL SUPPORT  
 PCASA will support "AAA hopes" teams in the following ways:
- 2.5.2.1 Organize special events whenever possible with monies going to a AAA fund and to be split between all AAA teams and AAA Hopes the following year.
- 2.5.2.2 PCASA will pay 50% of winter training costs up to an amount defined by the Executive Committee on a yearly basis.  
 Currently the maximum is set at \$1,000
- 2.5.2.3 Definition of AAA Hopes  
 A team, that in the opinion of the Technical Team, will most likely qualify for AAA after their next summer season.
- 2.5.3 TEAM BUDGETS  
 See 3.8
- 2.5.4 COACH EDUCATION REIMBURSEMENT POLICY  
 PCASA actively encourages the continued learning of the coaches within the Association.

- 2.5.4.1 Les formations S1, S2, S3, S7, Théorie A et Théorie B:  
La participation à ces formations doit être approuvée par le directeur sportif et les entraîneurs doivent initialement déboursier eux-même les frais d'inscription.  
Les entraîneurs seront admissibles à un remboursement complet suivant la complétion avec succès de la formation en présentant une preuve de participation de même qu'une preuve de paiement.  
Les entraîneurs ne seront pas remboursés si la formation n'a pas été complétée avec succès.
- 2.5.4.2 Les formations Licence C, ESP (DEP), Licence B1, Licence B2 et cours de directeur technique de club:  
Les entraîneurs doivent être recommandés pour participer à ces formations et leur inscription doit être approuvée par le directeur sportif. Les entraîneurs doivent initialement déboursier eux-même les frais d'inscription.  
Les entraîneurs seront admissibles à un remboursement de la partie théorique de la formation suivant la complétion de ce volet en présentant une preuve de participation de même qu'une preuve de paiement.  
Les entraîneurs seront admissibles à un remboursement de la partie évaluation de la formation suivant la réussite de leur évaluation en présentant une preuve de réussite de même qu'une preuve de paiement.  
Les entraîneurs ne seront pas remboursés pour l'évaluation si elle n'a pas été complétée avec succès.
- 2.5.4.3 Autres formations:  
Les entraîneurs qui souhaitent participer à d'autres formations doivent obtenir l'approbation du remboursement auprès du directeur sportif avant l'inscription à la formation. Les décisions concernant le remboursement d'autres cours seront prises au cas par cas.
- 2.5.5 PARTICIPATION DES ÉQUIPES À DES TOURNOIS  
Bien que l'ASAPC encourage la participation à des tournois, chaque équipe est responsable des dépenses encourues incluant les frais d'inscription, permis de voyage et autres dépenses reliées à leur participation. Tous les joueurs doivent payer une part égale pour leur participation. Les frais encourus par l'équipe d'entraîneurs peuvent être défrayés par les joueurs en accord avec la politique des budget d'équipes de l'ASAPC.
- 2.5.6 FRAIS POUR PERMIS DE VOYAGE  
Les frais pour les permis de voyages pour les équipes qui s'inscrivent dans un tournoi à l'extérieur de la région Lac St-Louis sont définis par Soccer Québec et l'ARS LSL et doivent être payé à l'ASAPC par l'équipe au moment de faire la demande.  
Les demandes de permis de voyage pour les tournois à l'intérieur du Québec doivent être soumises 2 semaines avant la date du tournoi et celles pour les tournois à l'extérieur du Québec doivent être soumises 30 jours avant la date du tournoi. Dans les deux cas, si la demande est faite trop tard et qu'il y a des frais de retard, ces frais doivent être payé par l'équipe.
- 2.5.7 enlevé (12/2012)
- 2.5.4.1 S1, S2, S3, S7, Théorie A and Théorie B courses:  
Participation in these courses must be approved by the Sporting Director and the coaches will be initially required to pay their own registration fees.  
Coaches will be eligible for full reimbursement following successful completion of the course and upon presentation of a proof of participation as well as a proof of payment.  
Coaches will not be refunded if the course has not been successfully completed.
- 2.5.4.2 Licence C, ESP (DEP), Licence B1, Licnce B2 and Club techindal Director courses:  
Coaches must be recommended to participate in these courses and their registration must be approved by the Sporting Director. The coaches will be initially required to pay their own registration fees.  
Coaches will be eligible for full reimbursement of the theoretical portion of the course following its successful completion and upon presentation of a proof of participation as well as a proof of payment.  
Coaches will be eligible for full reimbursement of the evaluation portion of the course following its successful completion and upon presentation of a proof of passing as well as a proof of payment.  
Coaches will not be refunded for the evaluation if it has not been successfully completed.
- 2.5.4.3 Other courses:  
Coaches who wish to participate in other courses must get reimbursement approval from the Sporting Director prior to registration to the course.  
Decisions on reimbursement for other courses will be made on a case by case basis.
- 2.5.5 TOURNAMENT PARTICIPATION BY TEAMS  
Although PCASA encourages team participation in tournaments, each team will be responsible to pay for its own expenses including the registration fees, travel permits and any other expenses related to their participation. All players are to pay an equal amount for their participation. Coaching staff expenses can be paid by the participating players in accordance with the PCASA Team Budget Policy.
- 2.5.6 FEES FOR TRAVEL PERMITS  
The fees for travel permits for teams entering a tournament outside of the Lac St-Louis Region are set by Soccer Québec and ARS LSL and must be paid to PCASA by the team when submitting the request.  
Travel permit requests for tournaments within Québec must be submitted 2 weeks prior to the tournament date and those for tournaments outside of Québec must be submitted 30 days prior to the tournament date. In both cases, if the request is made too late and late fees are applied, they must be paid by the team.
- 2.5.7 removed (12/2012)

2.5.8 enlevé (01/2020)

2.5.9 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES POUR LES MEMBRES DE LE COMITÉ EXÉCUTIF

Les dépenses encourrues par les membres élus du comité exécutif seront remboursée jusqu'à concurrence de 300\$ sur présentation des reçus au 1er septembre de l'année financière courante.

**2.6 COMMANDITES**

2.6.1 Tout commandite et/ou partenariat potentiel doit être élaborée en utilisant les documents et procédures approuvés par l'ASAPC. Tout commandite et/ou partenariat doit être approuvé par un représentatif autorisé de l'ASAPC avant qu'une entente ne soit ratifiée. Le département de Culture, Sports, Loisirs et Développement de Communauté de la ville de Pointe Claire peut aussi demander de réviser et d'approuver tout commandite et/ou partenariat qui recoit des droits de publicité.

2.5.8 removed (01/2020)

2.5.9 REIMBURSEMENT OF EXPENSES FOR EXECUTIVE COMMITTEE MEMBERS

Expenses by elected Executive Committee members will be reimbursed up to \$300 per year upon presentation of receipts on September 1st of the current fiscal year.

**2.6 SPONSORSHIP**

2.6.1 All potential sponsorships and/or partnerships are to be pursued using PCASA approved procedures and documents. All sponsorships and/or partnerships must be approved by an authorized PCASA representative prior to any binding agreement is ratified. The City of Pointe-Claire's Culture, Sports, Leisure and Community Development department may also request to review and approve any sponsorship and/or partnership that receives advertising rights.



### 3. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

#### 3.1 PROGRAMMES

3.1.1 Les programmes de l'ASAPC sont basés sur le programme «Développement à long terme du joueur» de Soccer Canada et les recommandations de Soccer Québec.

Nos programmes sont regroupés comme suit:

Départ actif:

U4, U5, U6, Projet spécial

Les Fondamentaux:

U7, U8, U9

Apprendre à s'entraîner:

Juvenile récréatif: U10, U12

Juvenile compétitif: U10, U11, U12

S'entraîner à s'entraîner:

Juvenile récréatif: U14, U16, U18

S'entraîner à la compétition:

Juvenile compétitif: U13 - U18

Vie active:

Senior récréatif: LOGS, LOOGS, Champagne,

Métro récréatif

Senior compétitif: Métro compétitif

#### 3.1.2 JURIDICTION

Les programmes sont administrés par des représentants autorisés de l'ASAPC comme suit:

Micro

U4-U8 et Projet spécial

Ligue Maison

U9-U18 (juvenile) récréatif

Intercité

U9-U18 (juvenile) compétitif

Sénior

récréatif (LOGS, LOOGS, Champagne)

Métro

Métro récréatif

Métro compétitif

#### 3.2 INSCRIPTION DES JOUEURS

3.2.1 Tout joueur résidant à Pointe-Claire doit prouver son lieu de résidence lors de l'inscription. (exemples: moins de 18 ans - bulletin scolaire, adulte - facture de services publics, permis de conduire, etc.).

3.2.2 Toute nouvelle inscription d'un joueur ne résidant pas à Pointe-Claire ou membre d'une autre association l'année précédant l'inscription est sujette à l'approbation du comité de révision des inscriptions. (a.11-08-12)

### 3. GENERAL RULES

#### 3.1 PROGRAMS

3.1.1 The PCASA programs are based on Soccer Canada's «Long Term Player Development» brochure and Soccer Québec recommendations.

Programs are as follows:

Active Start:

U4, U5, U6, Special Project

Fundamentals:

U7, U8, U9

Learn to train:

Youth Recreational: U10, U12

Youth Competitive: U10, U11, U12

Train to train:

Youth Recreational: U14, U16, U18

Train to compete:

Youth Competitive: U13 - U18

Active Life:

Senior recreational: LOGS, LOOGS, Champagne,

Metro recreational

Senior competitive: Metro competitive

#### 3.1.2 JURISDICTION

Programs are administered by the authorized PCASA representatives as follows:

Micro

U4-U8 and Special Project

House League

U9-U18 (youth) Recreational

Intercity

U9-U18 (youth) competitive

Senior

Recreational (LOGS, LOOGS, Champagne)

Metro

Metro recreational

Metro competitive

#### 3.2 PLAYER REGISTRATION

3.2.1 Any player residing in Pointe-Claire must prove his residency during registration (examples: (under 18 - child's report card, adult - utility bill, driver's permit).

3.2.2 Any new registration by a non-resident player or member of another association the year preceding the registration is subject to the approval by the Registration Revision Committee.(a.11-08-12)



3.2.2.1	enlevé (01/2020)	3.2.2.1	removed (01/2020)
3.2.3	Tout joueur qui ne réside pas à Pointe-Claire doit payer des frais de non-résident lors de l'inscription. Ce montant est établi annuellement par le comité exécutif.	3.2.3	Any non-resident player must pay the non-resident fee during registration. That amount is established by the Executive Committee annually.
3.2.4	déplacé à 3.5.12	3.2.4	moved to 3.5.12.
3.2.5	Les membres du comité exécutif ainsi que leur famille immédiate résidant à la même adresse sont exemptés des frais de non-résidents.	3.2.5	The members of the Executive Committee and their immediate family residing at the same address are exempted of the non-resident fees.
3.2.6	Les frais d'inscription sont établis par le comité des finances et approuvés par le comité exécutif. Les frais sont disponibles sur notre site web et sont envoyés aux membre avant le début des inscriptions.	3.2.6	The registration fees are established by the Finance Committee and approved by the Executive Committee. The registration fees are available on our website and are sent out to members prior to the start of registration.
<b>3.3</b>	<b>TERRAINS</b>	<b>3.3</b>	<b>FIELDS</b>
3.3.1	Les terrains mis à la disposition de l'ASAPC par la ville de Pointe-Claire sont pour l'usage exclusif des membres de l'ASAPC par l'entremise de ses ligues et équipes. Les membres peuvent faire une demande pour utiliser les terrains pour des raisons spéciales tels que tournois, pratiques spéciales, etc. Les demandes doivent être faites par écrit au planificateur des horaires et seront présentés au comité exécutif pour évaluation. Lorsqu'une demande est urgente, elle peut être présentée directement au président ou son représentant pour une décision rapide.	3.3.1	Fields provided to PCASA by the city of Pointe-Claire are for the usage of PCASA members through its various leagues and teams. Members may request field usage for particular reasons such as special tournaments, special practices, etc. Requests must be made in writing to the Scheduler and will be submitted to the Executive Committee for evaluation. If a request is urgent, it can be submitted to the President or his representative for a rapid decision.
3.3.2	Ligues extérieures - L'ASAPC ne permet pas à d'autres ligues de jouer sur les terrains synthétiques mis à la disposition de l'ASAPC par la ville de Pointe-Claire. Un terrain naturel peut être mis à la disposition de ligues dans laquelle plusieurs joueurs de l'ASAPC participent, selon la disponibilité. Les demandes doivent être faites par écrit au directeur général et seront présentés au comité exécutif pour évaluation.	3.3.2	Outside leagues - PCASA will not allow outside leagues to play on the synthetic fields provided to PCASA by the city of Pointe-Claire. A natural grass field can be made available for leagues in which many members of PCASA participate in, according to its availability. Requests must be made in writing to our Director General and will be submitted to the Executive Committee for evaluation.
3.3.3	Il est interdit de fumer près des bancs des joueurs en tout temps, avant, durant et après les matchs. Il est interdit de fumer à l'intérieur des clotures à Terra Cotta. Des sanctions seront prises par le comité de Discipline envers ceux qui ne respectent pas ces règles. Les boissons alcooliques sont interdites sur ou près des terrains. Des sanctions seront prises par le comité de Discipline envers ceux qui ne respectent pas ces règles.	3.3.3	Smoking is not permitted at the players' bench at any given time before, during or after a game. Smoking is not permitted anywhere inside the gates of the Terra Cotta fields. Failure to comply will lead to sanctions from the PCASA Discipline Committee. No alcoholic beverages or drugs are permitted on or around the fields. Failure to comply will lead to sanctions from the PCASA Discipline Committee.
<b>3.4</b>	<b>CODE DE CONDUITE ET DISCIPLINE</b>	<b>3.4</b>	<b>CODE OF CONDUCT AND DISCIPLINE</b>
3.4.1	Tous les joueurs, entraîneurs, officiels d'équipe, parents et autres membres de l'ASAPC sont soumis aux règlements de l'ASAPC, les différents codes de conduites, processus disciplinaires (SOP001), chartes de discipline (SOP002) et la politique de Tolérance Zéro envers les arbitres (SOP003). Un comité de discipline composé de membres dont la nomination est soumise à l'approbation par le comité exécutif, administre toutes les procédures disciplinaires relatives à l'inconduite des joueurs, officiels d'équipe, des parents et des spectateurs membres de l'association,	3.4.1	All players, coaches, team officials, parents and any other PCASA member is subject to the rules of PCASA, the various codes of conduct, the discipline process (SOP001), discipline charts (SOP002) and the Zero Tolerance Policy toward referees (SOP003). A discipline committee composed of members approved by the Executive Committee administers all disciplinary procedures related to the misconduct of players, team officials, parents and spectators who are members of the association, before, during and after soccer games.

avant, durant et après les matchs de soccer.

### **3.5 ENTRAÎNEURS, ASSISTANTS, CAPITAINES, GÉRANTS**

- 3.5.1 Un entraîneur est assigné à chaque équipe avant le début de la saison.
- 3.5.2 Le rôle des entraîneurs est décrit dans le manuel des entraîneurs récréatifs ou compétitifs.
- 3.5.3 Les entraîneurs/capitaines doivent lire les règlements de l'ASAPC et informer les joueurs de tout changement de politiques et/ou procédures.
- 3.5.4 Responsabilités: Tant qu'ils sont sous la juridiction de l'Association, les entraîneurs sont responsables de la formation, de la discipline et de la sécurité de leurs joueurs. Les entraîneurs des deux équipes sont responsables de la sécurité de tous, incluant les arbitres et arbitres-assistants avant, pendant et après les matchs. Les entraîneurs sont dissuadés d'augmenter régulièrement le temps de participation au jeu des meilleurs joueurs au dépend des joueurs de moindre talent. Tous les joueurs inscrits, peu importe leur niveau de jeu, doivent avoir l'opportunité à un temps égal de jeu aux matchs auxquels ils sont présents. Si des arbitres-assistants neutres ne sont pas disponibles, les entraîneurs doivent nommer une personne, préférablement un adulte, afin d'agir comme assistant-arbitre pour aider l'arbitre.
- 3.5.5 Équipement: L'entraîneur assume la complète responsabilité de tout l'équipement de son équipe et doit s'assurer que cet équipement est retourné à la fin de la saison.
- 3.5.6 Objectifs de l'ASAPC: L'entraîneur doit toujours se rappeler que bien que le soccer soit un sport de compétition, l'objectif de l'Association est plutôt le développement de l'esprit d'équipe des joueurs et l'apprentissage des techniques de jeu. La compétition excessive menant à l'antagonisme est dissuadée. Plus particulièrement les entraîneurs ne doivent jamais s'engager dans une dispute avec les arbitres, d'autres entraîneurs ou des membres de l'autre équipe. L'entraîneur devrait encourager cette philosophie avec les supporters de son équipe (la conduite abusive de tout spectateur ne sera pas tolérée). Tout entraîneur qui entre sur le terrain de jeu sans l'autorisation de l'arbitre sera expulsé du match.
- 3.5.7 Délégation des tâches: Dans le cas où ni l'entraîneur, ni son adjoint ne peut assister à un match, un délégué compétent doit être assigné pour superviser les joueurs et s'assurer que l'équipe ne manque de rien. Un match ne peut être disputé sans la supervision d'un délégué compétent en remplacement de l'entraîneur ou de l'adjoint.
- 3.5.8 Feuilles de match: L'entraîneur doit signer son nom complet, à l'endroit approprié, sur la feuille de match que lui présentera l'arbitre, et si nécessaire indiquer toute plainte au verso.

### **3.5 COACHES, ASSISTANTS, CAPTAINS, MANAGERS**

- 3.5.1 A coach is assigned to each team before the beginning of the season.
- 3.5.2 The role of the coach is defined in the Recreational or Competitive Coaches' manual.
- 3.5.3 Coaches/captains are required to read PCASA rules and regulations, and inform their players of any changes to policies and/or procedures.
- 3.5.4 Responsibilities: Coaches shall be responsible for the instruction, discipline and safety of his/her players while under the Association's jurisdiction. Coaches of both teams are responsible for all security, including that of the referee and assistant referees before, during and after the game. Coaches are discouraged from increasing the playing time of the more talented players at the expense of the average player. All registered players, irrespective of their standard of play, must be given the opportunity to equal playing time of each game attended. If neutral assistant referees are unavailable, coaches are to appoint a person, preferably an adult, to assist the referee as a club assistant referee.
- 3.5.5 Equipment: The coach shall be solely responsible for all equipment on the team and for its return at the end of the season.
- 3.5.6 PCASA Objective: Coaches should also bear in mind that although soccer is a competitive sport, the objective of the Association is the education of players in sportsmanship and skill. Excessive competitiveness, leading to antagonism, is to be discouraged. In particular, coaches must not engage in disputes with the referees, other coaches or members of the other team. The coach should encourage this philosophy in his/her team supporters. (Verbally abusive spectators will not be tolerated.) Coaches who enter the field of play without the referee's permission will be ejected from the game.
- 3.5.7 Delegation of Duties: In the event that neither the coach nor his/her assistant is able to attend a game, a competent delegate must be appointed to supervise the players and ensure the team is properly equipped. A game cannot be played without the supervision of a competent replacement.
- 3.5.8 Game sheets: When the referee presents the game sheet, the coach is to sign his name in full, in the appropriate place and if necessary, clearly mark any protest on the back.

3.5.9 Résultats: Les entraîneurs doivent indiquer dans TSI, dans les 24 heures, les joueurs, entraîneurs, etc. qui ont participé au match, les compteurs ainsi que les cartons jaunes et rouges. L'arbitre validera le tout dans les 48 heures.

### 3.5.10 ASSISTANTS

3.5.10.1 L'entraîneur doit se choisir un ou deux assistants avant le début de la saison. L'Association devra en être avisée avant le début de la saison.

### 3.5.11 GÉRANTS

3.5.11.1 L'entraîneur doit se choisir un gérant avant le début de la saison.

3.5.11.2 Responsabilités: Le gérant est sous l'autorité directe de l'entraîneur de l'équipe; il est préférable que la délégation des tâches et responsabilités se fasse selon les besoins individuels de chaque équipe.

3.5.11.3 Communications: Le gérant d'équipe doit s'assurer que chaque joueur de l'équipe connaisse la date, l'heure et l'endroit des périodes d'entraînement et des matchs.

3.5.11.4 Transport: Il lui sera peut-être nécessaire d'organiser le transport de l'équipe.

3.5.11.5 Livres: Le gérant est responsable de la tenue des livres de son équipe, incluant les livres financiers, si nécessaire (c-à-d. le fonds "orange", les photos, l'assiduité, les levées de fonds, etc.).

3.5.11.6 Le gérant aide à maintenir un esprit d'équipe sain et positif par le biais des encouragements, chansons d'équipe, mascottes, etc.

3.5.12 VÉRIFICATIONS DES ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES: Tous les entraîneurs, gérants et autres bénévoles de 18 ans et plus qui travaillent avec des joueurs de moins de 18 ans doivent remplir une demande de vérification d'antécédents judiciaires. Une photocopie du document doit être gardée par l'ASAPC.

## 3.6 ÉQUIPEMENT ET UNIFORMES

3.6.1 Uniforme: Les joueurs doivent porter l'uniforme (chandail numéroté, short et chaussettes) assigné à leur équipe. Des ensembles d'entraînement peuvent être établis par le directeur sportif et doivent être portés à tous les sessions d'entraînement. Un ensemble d'entraînement (chandail, short et chaussettes) peut consister d'un schéma de couleur mandaté et/ou de l'équipement fourni par l'ASAPC.

3.6.2 Sauf pour les joueurs qui ont acheté leur chandail (LOGS, LOOGS, Champagne), il est interdit de mettre le nom du joueur sur le chandail. L'entraîneur-chef donnera un avertissement pour tout manquement à la tenue réglementaire. Des mesures disciplinaires seront

3.5.9 Results: Coaches will enter into TSI within 24 hours the players, coaches, etc who attended the game, the scorers and yellow and red cards. The referee will validate within 48 hours.

### 3.5.10 ASSISTANTS

3.5.10.1 The coach must choose one or two assistants before the start of the season. The Association must be notified before the beginning of the season.

### 3.5.11 MANAGERS

3.5.11.1 The coach must choose a manager before the start of the season.

3.5.11.2 Responsibilities: A manager is under the direct authority of the coach; it is preferable that the distribution of tasks and responsibilities be done based on each individual team's needs.

3.5.11.3 Communication: The manager should ensure that each player on the team knows when and where to practice and play.

3.5.11.4 Transportation: It may be necessary to arrange transportation.

3.5.11.5 Records: All team records must be kept, including any financial records necessary (i.e. attendance, orange fund, pictures, fundraising, etc.).

3.5.11.6 Spirit: Managers are encouraged to promote a positive and healthy team spirit through the use of cheers, mascots, banners, etc.

3.5.12 POLICE BACKGROUND CHECK: All coaches, managers and other volunteers of 18 years and older who are working with players under 18 years of age must complete a police background check request. A photocopy of the document must be kept by PCASA.

## 3.6 EQUIPMENT AND UNIFORMS

3.6.1 Uniforms: Players must wear the uniform (numbered jersey, shorts and socks) assigned to their team. Training kits can be established by the Sporting Director and must be worn during all training sessions. A training kit (shirt, shorts and socks) may consist of a mandated colour scheme and/or PCASA supplied equipment.

3.6.2 Except for those players who have purchased their jerseys (LOGS, LOOGS, Champagne), it is forbidden to put the players' names on the shirts. All players must maintain the appropriate dress code at all times. The head coach will warn players regarding enforcement of the dress code.

appliquées, le cas échéant.

### 3.7 ORGANISATIONS EXTÉRIEURES

3.7.1 Afin d'assurer l'intégrité du Club et des membres du comité exécutif, toute organisation et/ou individus qui travaillent avec le Club doit rencontrer les conditions suivantes :

1. Une copie des certifications professionnelles de l'organisation et de ses employés/associés doit être fournie à l'ASAPC.
2. Une copie de preuve de vérification d'antécédents judiciaires de tous les employés/associés de l'organisation doit être fournie à l'ASAPC.
3. Une entente décrivant les conditions, prix et règles doit être dûment signée par les deux parties.

3.7.2 Ceci ne s'applique pas pour les conférenciers invités par le Club ou un des représentants autorisés de l'ASAPC.

### 3.8 BUDGETS D'ÉQUIPE

3.8.1 L'ASAPC propose une ligne de conduite sur les budgets d'équipe et sur la façon de procéder avec les fonds.

Ligne de conduite:

Les membres de l'équipe doivent être tenus informés et doivent agréer aux frais d'exploitation de leur équipe. Toutes les équipes juvéniles intercity de l'ASAPC sont donc tenues de présenter un budget d'équipe avant le début de chaque saison de soccer.

L'ASAPC encourage le dialogue entre joueurs, entraîneurs et parents sur ces dépenses.

L'entraîneur et le gérant devraient être chargés du budget d'équipe ainsi que de la gestion des fonds. Il est suggéré d'avoir un compte de banque d'équipe pour toute somme dépassant 500\$. Vous pouvez contacter le club pour la procédure à suivre ainsi que pour obtenir la lettre d'accréditation.

Le budget doit être présenté à tous les parents et est considéré adopté s'il est accepté par la majorité des membres/parents/tuteurs de l'équipe. Le résultat du vote doit être consigné. Une fois accepté, les frais doivent être partagés par tous les joueurs sans exception.

Le budget doit inclure les détails des dépenses telles que:

Frais de tournoi

- Inscription
- Permis de voyage
- Frais d'hôtel, repas et déplacements (ou seront-ils assumés individuellement par chacun des joueurs)

Frais généraux

- Trousse médicale
- Oranges
- Gants de gardien
- Survêtement

Frais personnels de l'entraîneur

- Survêtement (si payé par l'équipe)

Disciplinary measures will be taken if required.

### 3.7 OUTSIDE ORGANIZATIONS

3.7.1 To ensure the integrity of the Club and its Executive Committee, all outside organizations/individuals who work with the Club must meet the following conditions:

1. A copy of all credentials for the organization and its employees/associates be supplied to PCASA.
2. A copy of a proof of judicial background verification for all the organization's employees/associates be supplied to PCASA.
3. A written agreement describing the conditions, prices and rules be signed by both parties.

3.7.2 This does not apply for guest speakers invited by the Club or one of the authorized PCASA representatives.

### 3.8 TEAM BUDGETS

3.8.1 PCASA provides guidelines on how a team budget and funds should be handled.

Guidelines:

All members of the team should be aware and agree to all fees related to the operation of their soccer team. As a result all PCASA intercity youth teams are required to table their team budget prior to the beginning of any soccer season.

PCASA encourages open dialogue between players, coaches and parents on these expenses.

The coach and manager should be in charge of the team budget and funds. It is suggested that a bank account be opened for amounts exceeding \$500. Please contact the Club for the proper procedure and letters of accreditation.

The budget should be presented to all parents and it is considered passed if it is supported by the majority of all team members/parents/guardians. A record of the vote should be kept. Once passed, the cost is evenly split between all the players with no exception.

Each budget should detail all items such as:

Tournament Expenses

- Registration
- Travel Permits
- Team hotel, meals, travel expenses (or will these be covered by each player separately)

General Team Expenses

- Medical Kit
- Oranges
- Goalie Gloves
- Track Suits

Coach personal expenses

- Tracksuits (if paid by the team)

- Les frais de déplacement ne sont habituellement pas couverts par l'équipe, mais chaque équipe peut en décider autrement.

Levées de fonds

- Les équipes peuvent faire des activités de levée de fonds afin de réduire les dépenses.

• Toutes les activités de levée de fonds doivent être approuvées par l'ASAPC avant leur tenue afin d'assurer qu'elles ne sont pas en conflit avec les politiques du Club..

\*\* Les dépenses doivent être identifiées comme obligatoires ou optionnelles par joueur.

Il doit y avoir un budget pour la saison d'été et un autre budget pour la saison d'hiver.

Une révision du budget doit être tenue à la fin de chaque saison et tout surplus doit être remboursé aux membres.

### **3.9 enlevé (01/2020)**

3.9.1 enlevé (01/2020)

### **3.10 ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX**

3.10.1 Afin d'assurer une intégrité et un outil de référence ultérieur tout événement spécial organisé par l'ASAPC doit suivre la ligne de conduite suivante :

- Chaque événement doit être organisé par un comité présidé par un représentant autorisé de l'ASAPC;
- Tous les membres du comité doivent être clairement identifiés et approuvés par le comité exécutif;
- Lorsque des argents sont en jeu:
  - un représentant du comité des Finances sera désigné pour faire partie du comité de l'événement
  - une "demande de dépense" (formulaire ADM017) ainsi qu'un budget préliminaire doit être complété et approuvé par le comité des Finances
  - une "liste de tâches" et un bref résumé des procès verbaux doivent être complétés et envoyés au comité des Finances.
  - un bilan financier final doit être envoyé au comité des Finances une fois l'événement complété.

- Travel expenses are normally not paid for by the team, but in some cases the team may decide to cover them.

Fund Raising Expectations

- Teams may hold fund raising activities to offset the cost of the team expenses.

• All fund Raising activities should be approved by PCASA prior to the event to ensure that they do not conflict with club policy.

\*\* Expenses should be classified as mandatory or optional per player.

There should be one budget for the summer season and another one for the winter season.

Budget reviews should be held at the end of each season with the team members and any excess money refunded.

### **3.9 removed (01/2020)**

3.9.1 removed (01/2020)

### **3.10 SPECIAL EVENTS**

3.10.1 To ensure its integrity and a reference tool for future use, all special events organized within PCASA should follow the following guidelines:

- Each event should be organized by a Committee chaired by an authorized PCASA representative;
- All members are to be clearly identified and approved by the Executive Committee;
- Whenever money is involved:
  - a representative from the Finance Committee shall be appointed to the Event Committee
  - a "Request for Expenditure" (form ADM017) with a preliminary budget must be completed and approved by the Finance Committee
  - a "task list" and brief minutes of meetings must be kept and sent to the Finance Committee for records
  - a detailed Financial Statement must be sent to the Finance Committee upon completion of the Event.

# Règles de fonctionnement

ASSOCIATION DE SOCCER AMATEUR  
DE POINTE-CLAIRE



# Operating Rules

POINTE-CLAIRE AMATEUR  
SOCCER ASSOCIATION

## 4. DIVISION MICRO

### 4.1 PHILOSOPHIE DE BASE ET OBJECTIFS

4.1.1 Notre programme suit le plan de développement à long terme de Soccer Canada. Nos objectifs sont de répondre aux besoins de tous les joueurs et de nous assurer que les enfants apprécient le jeu tout en développant leurs habiletés. L'étape du « Départ actif » commence avec le programme U04, où on se concentre sur un mode de vie actif en introduisant les enfants à des jeux et activités reliés au soccer pour développer leurs capacités motrices globales. Ensuite, avec les groupes U05 et U06, nous commençons à introduire "Les fondamentaux" du soccer et de l'esprit d'équipe où les joueurs sont exposés à différents exercices et au format de jeu 3 contre 3 pour développer leurs habiletés et aptitudes en soccer. Finalement, avec les groupes U07 et U08, nous allons plus loin dans le développement en nous concentrant sur la maîtrise des "fondamentaux" du jeu avec l'introduction d'exercices plus complexes dans un format de jeu 5 contre 5. L'objectif du programme Micro dans son ensemble est d'encourager les jeunes joueurs à aimer le soccer à tous les niveaux.

4.1.2 Lors de chaque séance de 50 minutes, une habileté technique ainsi qu'un règlement important du jeu seront enseignés. Une partie de 25 minutes avec adversaires suivra (sauf pour les U04, qui ne sont pas divisées par équipe).

4.1.3 Le programme s'échelonnera de la fin mai à début septembre. Les parties seront organisés dans le but de mettre en valeur l'atmosphère du jeu et d'encourager la camaraderie entre les joueurs et les équipes.

### 4.2 ÉQUIPEMENT

4.2.1 Au niveau micro, les équipes utilisent un ballon no 3.

4.2.2 Les joueurs doivent porter l'uniforme assigné à leur équipe (chandail, short et chaussettes). Il n'est pas permis de mettre le nom du joueur sur le chandail. Le chandail doit être porté à l'intérieur des shorts pendant le match.

4.2.3 Le port des protège-tibias est obligatoire; ces derniers doivent être entièrement recouverts par les chaussettes.

4.2.4 Des souliers de course ou des souliers de soccer en caoutchouc sont de mise. Les souliers à crampons en caoutchouc sont fortement recommandés.

4.2.5 Aucun bijou ne peut être porté. Les bracelets «medic-alert»

01/2020

## 4. MICRO DIVISION

### 4.1 BASIC PHILOSOPHY AND OBJECTIVES

4.1.1 Our program follows the Long-Term Development Plan of Soccer Canada. Our goals are to meet the needs of all players and to ensure that children enjoy the game all the while, developing their abilities. The "Active Start" stage of soccer begins with the U04 program, where we focus on an active lifestyle by introducing children to soccer related games and activities to develop their gross motor skills. Then with the U05 and U06 groups we begin introducing the "FUNdamentals" of soccer and team spirit where the players are presented to various drills and 3v3 game format to develop their soccer abilities and skills. Lastly in U07 and U08 we take the development one step further by focusing on mastering the "FUNdamentals" of the game with the introduction of more complex drills and a 5v5 game format. The aim of the entire Micro program is to encourage the young players to enjoy the game of soccer at all levels and ages.

4.1.2 Sessions will last 50 minutes during which a technical skill with a ball and an important rule of the game will be taught. A 25-minute game against an opponent will follow (except for U04, who are not divided into teams).

4.1.3 The program will run from the end of May to early September. The matches will be organized to enhance the game atmosphere and to encourage camaraderie between teams and players.

### 4.2 EQUIPMENT

4.2.1 All Micro levels use size 3 balls.

4.2.2 Players must wear the uniform- numbered shirt, shorts and socks assigned to their teams. It is not permitted to put the player's name on the shirt. All players should have their shirt tucked inside their shorts during the game.

4.2.3 Shin-guards are mandatory and must be covered entirely by the socks.

4.2.4 Running shoes or moulded rubber cleats must be worn. Rubber cleats are strongly recommended.

4.2.5 No jewellery may be worn. Medic-alert bracelets must be

CON002

doivent être entourés d'un ruban protecteur.

4.2.6 Aucun joueur ayant un plâtre n'est autorisé à jouer.

### **4.3 UNIFORMES**

4.3.1 U8 et moins  
Les chandails, chaussettes et shorts de la couleur de leur équipe sont remis à tous les joueurs. Les uniformes sont conservés par les joueurs à la fin de la saison.

4.3.2 Projet spécial  
Les chandails et chaussettes de la couleur de leur équipe sont remis à tous les joueurs. Les shorts noirs sont remis aux nouveaux joueurs. Les uniformes sont conservés par les joueurs à la fin de la saison.

taped.

4.2.6 No one wearing a cast is allowed to play.

### **4.3 UNIFORMS**

4.3.1 U8 and below  
Team jerseys, socks and shorts of the proper colour are given to all players. Uniforms are kept by the players at the end of the season.

4.3.2 Special Project  
Team jerseys and socks of the proper colour are given to all players. Black shorts are given to new players. Uniforms are kept by the players at the end of the season.

# Règles de fonctionnement

ASSOCIATION DE SOCCER AMATEUR  
DE POINTE-CLAIRE



# Operating Rules

POINTE-CLAIRE AMATEUR  
SOCCER ASSOCIATION

## 5. DIVISION JUVÉNILÉ - RÉCRÉATIF

### 5.1 OBJECTIF

5.1.1 L'objectif du programme de la Ligue Maison de l'ASAPC est de s'assurer que tous les joueurs s'amuse en jouant au soccer et de développer leur compétence et connaissance du jeu. Dans cet esprit, les équipes U-9 à U-18 sont créées pour être aussi équilibrées que possible en tentant de bien balancer les joueurs les plus développés avec d'autres joueurs qui n'ont pas les mêmes compétences.

Le représentatif Ligue Maison autorisé de l'ASAPC utilise un système de notation pour les aider, ainsi que les entraîneurs, à former les équipes. Pour les divisions U-8 à U-12, cela se fait par une sélection aléatoire de joueurs sur la base des évaluations afin de bien répartir les nombre de joueurs de chaque calibre sur chacune des équipes. Pour les divisions U-14 et plus, les entraîneurs choisissent leurs équipes des listes basées sur les évaluations convenues, à nouveau avec le but explicite de créer des équipes équilibrées. Le représentatif Ligue Maison autorisé de l'ASAPC a le dernier mot en acceptant les listes des équipes et, à sa discrétion, de faire apporter les changements nécessaires pour équilibrer les équipes. Une fois le début de la saison, et dans les cas extrêmes, le représentatif Ligue Maison autorisé de l'ASAPC peut faire des échanges de joueurs jusqu'au 4e match de la ligue en cas de déséquilibre.

### 5.2 DEMANDES SPÉCIALES

5.2.1 Les demandes spéciales des parents sont toujours considérées par le représentatif Ligue Maison autorisé de l'ASAPC, mais ne peuvent pas toujours être acceptées à cause du facteur d'équilibre des équipes. Le représentatif Ligue Maison autorisé de l'ASAPC a le dernier mot sur la façon dont les demandes spéciales sont traitées, et pourra faire des ajustements avant le début de la saison pour répondre à ces demandes sans perdre l'équilibre d'une division particulière. Normalement, aucune demande spéciale n'est retenue après le début de la saison.

### 5.3 ÉVALUATIONS

5.3.1 À la fin de la saison, il est obligatoire pour chaque équipe de fournir des évaluations des joueurs à leur représentatif Ligue Maison autorisé de l'ASAPC avant le 15 septembre, afin de préparer la sélection de l'année suivante.

### 5.4 TRANSFERTS

## 5. YOUTH RECREATIONAL DIVISION

### 5.1 OBJECTIVE

5.1.1 The goal of the PCASA House League program is to make sure all players have fun while playing soccer and develop their skill and knowledge of the game. In this spirit, House League teams from U-9 until U-18 are created to be as balanced as possible with every attempt made to evenly match more developed players with other players who do not have the same skill set. The authorized PCASA House League representative uses a rating system to help guide them form the teams along with the coaches. At the U-9 through U-12 divisions, this is done by a random selection of players based on the agreed upon evaluations in order to evenly match the same number of top, middle and lower rated players on each of the teams. At the U-14 division and up, the coaches pick their teams by drafting players from the lists based on agreed upon evaluations, again with the expressed goal of creating balanced team. The authorized PCASA House League representative has the final say in accepting the team lists and making necessary changes at their discretion to balance teams. Once the season starts, and in extreme cases, the authorized PCASA House League representative may make player exchanges up to the 4th league game played by the teams should there be a distinct imbalance of the players on teams in a division.

### 5.2 SPECIAL REQUESTS

5.2.1 Parental special requests are always considered by the authorized PCASA House League representative, but cannot always be accommodated due to the team balancing factor. The authorized PCASA House League representative has the final say as to how special requests are handled, and may make adjustments to teams before the season starts to help in working in these requests without losing overall team balance in a particular division. Normally, no special requests are accepted after the season starts.

### 5.3 EVALUATIONS

5.3.1 At the end of the season, it is mandatory for every team to provide player evaluations to the authorized PCASA House League representative by September 15 in order for the evaluations to be compiled for the next year of team selections.

### 5.4 TRANSFERS



5.4.1 Le transfert d'un joueur d'une équipe à une autre ne pourra être fait qu'avec l'approbation et à la discrétion du représentatif Ligue Maison autorisé de l'ASAPC. Le transfert de joueurs est découragé une fois que les listes d'équipes sont complétées.  
La ligue se réserve le droit de transférer des joueurs d'une équipe à une autre dans le but de balancer les équipes. Aucun joueur ne peut refuser d'être transféré.

## 5.5 RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

5.5.1 Les statistiques ne sont pas compilées pour les divisions de jeu-à-7 et de jeu-à-9 juvéniles.

5.5.2 Les entraîneurs et gérants doivent s'assurer qu'ils, et tous les membres de leur équipe, arrivent au lieu du match au moins 15 minutes avant le début, afin d'être prêts à commencer à jouer à l'heure spécifiée sur l'horaire.

5.5.3 Il est défendu à quiconque de se tenir derrière la ligne des buts.

5.5.4 Chaque entraîneur doit se tenir à l'extérieur du terrain de jeu pendant le match et demeurer dans la zone technique qui lui est réservée.

5.5.5 Les entraîneurs et les spectateurs doivent demeurer à au moins un mètre des lignes de touches, afin d'éviter toute interférence dans le jeu et permettre aux assistants-arbitres d'accomplir leurs tâches.

5.5.6 Des assistants-arbitres neutres et des moniteurs seront assignés à la plupart des matchs de 9 et de 11 joueurs par équipe, si disponible.

5.5.7 Seuls les officiels d'équipe sont admis au banc d'équipe et l'aire environnante avant, durant et après les matchs.

5.5.8 Un joueur peut participer au match peu importe son heure d'arrivée au terrain.

5.5.9 Chaque joueur inscrit doit avoir l'opportunité de temps de jeu égal à chaque match auquel il participe.

## 5.6 HORAIRE

5.6.1 Généralités: Tous les matchs doivent être joués selon l'horaire, aux heures et aux endroits indiqués.

5.6.2 Annulations: Les matchs ne peuvent être annulés qu'à la discrétion de la ville de Pointe-Claire ou du président de l'ASAPC ou de son délégué. Sur le terrain, à l'heure du match, seul l'arbitre a le droit d'annuler un match ou de l'abandonner, selon les circonstances. N.B.: La pluie n'est pas considérée comme une raison valable pour annuler un match. Par contre s'il y a des éclairs dans les environs, ou si l'eau a créé des conditions dangereuses pour jouer, l'arbitre peut arrêter ou annuler le match.

5.6.3 enlevé (01/2020)

01/2020

5.4.1 Transfer of a player from one team to another shall be done only with the approval and at the discretion of the authorized PCASA House League representative. Transfer of players is discouraged after the team rosters have been set.

The league reserves the right to transfer players to another team in order to balance the teams. No player may refuse to be transferred.

## 5.5 OPERATING RULES

5.5.1 Statistics are not kept for the 7-a-side and 9-a-side youth divisions.

5.5.2 Coaches and managers must ensure that they and their teams arrive at the field of play at least 15 minutes prior to the scheduled start of the game in order to be ready to start playing at the scheduled time.

5.5.3 No one is allowed behind the goal line.

5.5.4 During the game, coaches must remain off the field of play and must remain within their designated technical area.

5.5.5 Coaches and spectators must remain at least one meter from the side line to avoid interfering with the play and to allow the assistant-referees to carry out their duties.

5.5.6 When available, neutral assistant-referees and monitors shall be assigned for 9 and 11-a-side games.

5.5.7 Only team officials are allowed at the team's bench and surrounding area before, during and after the game.

5.5.8 A player can participate in the game regardless of the time he arrives at the field.

5.5.9 Every registered player must have the opportunity of playing equal time in each game he participates.

## 5.6 SCHEDULE

5.6.1 General: All games are to be played as per the schedule at the time and place indicated.

5.6.2 Cancellations: Games can only be cancelled at the discretion of the City of Pointe-Claire or the PCASA President or his delegate. Games can only be called off or abandoned at the discretion of the referee from the pitch at the assigned scheduled time.

Note: Rain alone is not considered a valid reason to cancel a game, however if there is lightning in the vicinity or if the weather has created dangerous playing conditions, the referee stop or cancel the game.

5.6.3 removed (01/2020)

CON002

5.6.4 Matches amicaux: Les dates de matchs amicaux peuvent être fixées avec l'accord préalable du représentant Ligue Maison autorisé de l'ASAPC.

5.6.5 Matches Intercité: Les matchs intercity auront la priorité sur ceux de la Ligue Maison dans le cas d'une erreur dans l'horaire.

## 5.7 CLASSEMENT

5.7.1 Les points sont alloués de la façon suivante:

- 3 (trois) points pour une victoire
- 1 (un) point pour une nulle
- 0 (zéro) points pour une défaite
- -1 (moins un) point pour défaut de se présenter

Un match est perdu par défaut si l'équipe ne rencontre pas le minimum de joueurs requis (voir Loi 3 à la page 16) de 7 joueurs pour le jeu-à-11 ou 6 joueurs pour le jeu-à-9 ou 5 joueurs pour le jeu-à-7 15 minutes après l'heure officielle du début du match; fait jouer un joueur illégal; fait jouer un joueur sans passeport valide; n'a pas de feuille de match à la demie. L'équipe adverse sera considérée avoir gagné le match au compte de 3-0.

5.7.2 Égalité: dans l'éventualité d'une égalité à la fin de la saison régulière, le classement final sera déterminé comme suit (FSQ art. 40.41):

5.7.3 BRIS D'ÉGALITÉ ENTRE DEUX ÉQUIPES:

- a) Le plus grand nombre de points dans les matchs ayant opposés les 2 équipes concernées;
- b) La plus grande différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacune des équipes lors des matchs ayant opposés les 2 équipes concernées;
- c) Le plus grand nombre de victoires au classement;
- d) La plus grande différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacune des équipes, tous les matchs compris;
- e) L'équipe ayant marqué le plus grand nombre de buts, tous les matchs compris;
- f) Tirage au sort.

BRIS D'ÉGALITÉ ENTRE TROIS ÉQUIPES:

- a) Le plus grand nombre de points dans les matchs ayant opposés les 3 équipes concernées;
- b) La plus grande différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacune des équipes lors des matchs ayant opposés les 3 équipes concernées;
- c) Le plus grand nombre de victoires au classement;
- v) La plus grande différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacune des équipes, tous les matchs compris;
- v) L'équipe ayant marqué le plus grand nombre de buts, tous les matchs compris;
- vi) Tirage au sort.

5.7.4 Le classement, les statistiques et le résultat des matchs sont publiés sur le site web PTS. Si un résultat publié est

5.6.4 Friendly games: When additional field time is required, these games may be arranged with prior approval of the authorized PCASA House League representative.

5.6.5 Priority: Intercity games will take precedence over House League games in case of a schedule mix up.

## 5.7 LEAGUE STANDINGS

5.7.1 Points are awarded as follows:

- 3 (three) points for a win
- 1 (one) point for a tie
- 0 (zero) points for a loss
- -1 (minus one) point for a default

A game shall be defaulted if a team is unable to meet the minimum requirement ( See LAW 3 on page 16) of 7 players for 11 a-side or 6 players for 9 a-side or 5 players for 7 a-side at 15 minutes after the scheduled start time of the game; plays a suspended or illegal player(s); plays players without valid passports; does not have the game sheet at half time. The game will be awarded to the opposing team by a score of 3-0.

5.7.2 Ties: In the event of a tie at the end of the regular season, the final standings shall be determined by the following (FSQ art. 40.41):

5.7.3 TIE BREAKER FOR TWO (2) TIED TEAMS:

- a) The highest point standing between the two (2) tied teams (head-to-head games);
- b) The highest goal differential between the goals FOR and goals AGAINST in head-to-head games amongst the tied teams;
- c) The team with the highest number of wins in the standings;
- d) The highest goal differential between the goals FOR and goals AGAINST in all games;
- e) The team with the highest number of goals scored in all games.
- f) Random draw.

TIE BREAKER FOR THREE (3) TIED TEAMS:

- a) The team with the highest point standing amongst them in head-to-head games;
- b) The team with the highest goal differential between goals FOR and goals AGAINST in head-to-head games amongst the tied teams;
- c) The team with the highest number of wins in the standings;
- d) The highest goal differential between the goals FOR and goals AGAINST in all games;
- e) The team with the highest number of goals scored in all games;
- f) Random draw.

5.7.4 Standings, statistics and actual game scores are posted on the PTS web site. If there is a score posted that is

incorrect, il y a une période limite de 10 jours de la date où le match a été joué pour demander une correction. Les demandes doivent être faites par écrit (ou courriel) par le représentant de l'équipe et une copie lisible des feuilles de match doivent être envoyées au statisticien et/ou le coordonnateur de division. Après ce délai, aucun changement ne sera apporté aux résultats et/ou classements.

5.7.5 **Matches valides:** Les matchs du calendrier et les reprises compteront pour le classement seulement si les équipes participantes présentent des joueurs inscrits dans leurs équipes.

#### 5.7.6 JOUEURS RÉSERVISTES

Il est permis d'utiliser des joueurs Locales plus jeunes inscrits dans la catégorie d'âge immédiatement inférieure à la sienne (exemple: un joueur de niveau U-12 peut être utilisé comme réserviste pour une équipe au niveau U-14). Donc, un joueur peut être réserviste dans une équipe d'une catégorie d'âge supérieure, mais il lui est défendu de jouer à une catégorie d'âge inférieure. L'entraîneur recevra de la part de son représentatif Ligue Maison autorisé de l'ASAPC, dès le début de la saison, le nom des équipes qu'il peut appeler pour obtenir des joueurs. Il n'est pas permis d'appeler d'autres équipes sans une permission spéciale et si un entraîneur utilise un joueur illégal, son équipe perdra par défaut. L'entraîneur qui désire obtenir un réserviste doit respecter ces règlements et doit en premier lieu obtenir la permission de l'entraîneur de l'équipe du joueur qu'il veut emprunter. Ne jamais demander au joueur directement. L'utilisation de réservistes est autorisée lorsqu'il y a moins de 15 joueurs réguliers (10 joueurs pour le jeu-à-7 et 12 joueurs pour le jeu-à-9). Le nombre de joueurs incluant les joueurs réservistes ne doit jamais être supérieur à 15 (10 joueurs pour le jeu-à-7 et 12 joueurs pour le jeu-à-9).

#### 5.7.7 MATCHS VALIDES ET NON-VALIDES

5.7.7.1 Tout match auquel aura participé un joueur non inscrit sera déclaré forfait à l'adversaire.

Un match sera considéré valide si plus de 50% du temps régulier a été joué (la 2e demie doit avoir débutée). Dans le cas où 2 demies inégales sont jouées, mais plus que le temps régulier requis pour qu'il soit considéré officiel, le score final sera maintenu. L'arbitre doit rapporter l'irrégularité sur la feuille de match officielle.

N.B. Toute interruption à la progression normale d'un match ou refus de débiter un match peut constituer un retrait.

Un match non valide peut être remis. S'il n'est pas possible de le remettre, le match sera considéré comme un match nul de 0-0 et les deux équipes recevront un (1) point.

5.7.7.2 Si une partie est arrêtée à cause de la température, le match sera considéré valide si plus de 50% du temps régulier a été joué (la 2e demie doit avoir débutée).

Dans le cas où un match de tournoi ne peut être complété, le match sera remis si, et seulement si, le temps et la disponibilité des terrains le permettent. Le comité du

deemed incorrect, there will be a 10-day time limit from the date the game was played to request a review. Requests are to be made in writing (or by e-mail) by the team representative and clear legible copies of the game sheets must be forwarded to the league statistician and/or PCASA coordinator upon request. After that date no changes will be permitted in scores and/or standings.

5.7.5 **Valid Games:** Scheduled or rescheduled games will count for league standings only when eligible players of the participating team play.

#### 5.7.6 CALL-UPS

A team may use registered players of the Local team from the next younger category (i.e. a U-12 player may be used as a call-up for the U-14 team). A player may play up in a higher age bracket but may never play in a lower age bracket. Coaches will be instructed by their authorized PCASA House League representative, at the beginning of the season, what teams they may contact to get spares. Unless they are given special permission they may not use players from any other team and to do so will result in a forfeit of the game for the offending team. A coach who wishes to get a call-up must respect these rules and must first obtain the permission of the coach of the team he wished to borrow from. Do not contact the players directly. Call-ups may only be used if there are less than 15 regular players (10 for 7-a-side and 12 for 9-a-side). If call-ups are required, the total number of players must not exceed 15 (10 for 7-a-side and 12 for 9-a-side).

#### 5.7.7 VALID AND INVALID GAMES

5.7.7.1 Any games in which participated a non-registered player will be forfeited to the opponent.

A game shall be declared valid when more than 50% of total regular time has elapsed (second half has to have started). In the event that 2 unequal halves are played, but more than the time required for the game to be official, the final score will stand. The referee shall be obliged to report the irregularity in writing on the official league game sheet.

N.B. any disruption to a game's normal progression or refusal to start a game can constitute a withdrawal.

Invalid games may be rescheduled. If there is no possibility to reschedule the game, the game will be considered a 0-0 draw for the standings and both teams will be awarded one (1) point.

5.7.7.2 If a game is stopped due to inclement weather, the game will be considered valid if more than 50% of regular playing time was played (the second half has to have started).

In the event a tournament game cannot be played to valid completion, the game will be rescheduled if and only if time and field availability permits. The PCASA tournament

tournoi de l'ASAPC ou le représentatif Ligue Maison autorisé de l'ASAPC pourra décider si le match est remis ou procédera à des tirs de barrage.

5.7.7.3 **Durée:** Si un match était arrêté à la discrétion de l'arbitre, ce match serait valide seulement si au moins la moitié du temps réglementaire était écoulée; sinon, le match devra être reporté. L'arbitre devra informer le coordonnateur des arbitres qui prendra les arrangements pour fixer une autre date pour la reprise de ce match.

5.7.7.4 **Matches retardés:** Si, pour une raison quelconque, le début du match était retardé, le temps réglementaire restant devra être divisé en deux parties égales par l'arbitre. Cependant, le match ne sera valide que s'il n'est joué au moins la moitié du temps réglementaire (couvrant les deux périodes). Tous les matchs doivent terminer au temps indiqué à l'horaire.

5.7.7.5 **Début du match:** Le match devra débuter dès que chaque équipe présente le nombre minimum de joueurs. Le fait qu'une équipe présente tous ses joueurs et que l'autre n'ait que le nombre minimum, ne devra pas empêcher le match de débuter. Si les joueurs retardataires se présentaient en cours de match, ils pourront, après avoir obtenu la permission de l'arbitre, se joindre à leur équipe. Une équipe dont tous les joueurs sont présents peut utiliser tous ses joueurs, même si l'équipe adverse n'a que le nombre minimum de joueurs.

## **5.8 TOURNOI DE LIGUE MAISON**

5.8.1 **Généralités:** Un tournoi de la Ligue Maison aura lieu à la fin de la saison. Les règlements pré-cités s'appliqueront entièrement sauf si indiqué autrement.

5.8.2 **Participation:** Toutes les équipes et joueurs inscrits dans la Ligue Maison peuvent participer au tournoi de la Ligue Maison, indépendamment de leur classement final. Les joueurs ne peuvent jouer que pour l'équipe où ils ont été inscrit pendant la saison. Il est défendu de faire appel à des réservistes.

5.8.3 **Pige:** Un tirage au hasard déterminera l'ordre des concurrents. Ce tirage sera effectué par des membres délégués par le comité exécutif.

## **5.9 ARBITRES**

5.9.1 **Assignment:** Un arbitre sera assigné à chacun des matchs par le coordonnateur des arbitres. Si l'arbitre désigné ne se présente pas (excepté pour les U18):

5.9.2 Un assistant-arbitre qualifié peut officier le match.

5.9.3 Les deux entraîneurs peuvent s'entendre sur le choix d'une personne neutre pour agir comme arbitre.

5.9.4 Chacun des entraîneurs peut officier une moitié du match et dans ce cas, l'entraîneur de l'équipe visiteuse a le choix

committee or the appropriate authorized PCASA House League representative will decide whether to reschedule or proceed to a penalty shootout.

5.7.7.3 **Time:** In the event that a game is stopped at the discretion of the referee, that game shall stand, provided that at least half of the regulation time has been played; if that point has not been reached, the game shall be rescheduled. The referee will inform the referee coordinator who will arrange for the rescheduling of the game in question.

5.7.7.4 **Late Starts:** When for any reason, a game starts after its scheduled kick off time, the remaining time shall be divided by the referee into two equal halves. The game shall only be valid if at least half the regulation time has been reached. All games must finish on time as per the schedule.

5.7.7.5 **Starting Time:** As soon as both teams have the minimum eligible players, the game will start. The fact that one team has a full slate of players and the other team has only the minimum is not a reason to delay the start of the game. If more players of the shorthanded team turn up they can, with the permission of the referee, join the game in progress. A team with the full number of players may field the full number, whether or not the other team has a full number.

## **5.8 HOUSE LEAGUE TOURNAMENT**

5.8.1 **General:** A House League Tournament shall be held at the end of the season. The above rules and regulations shall apply in full, except where specifically noted.

5.8.2 **Participation:** All teams and all players entered in House League shall be eligible to participate in the House League Tournament regardless of their league standings. Players may play for only their assigned teams throughout the competition. No call-ups are permitted

5.8.3 **Draw:** Opponents in the House League Tournament shall be established by a draw conducted at a meeting of members delegated by the Executive Committee.

## **5.9 REFEREES**

5.9.1 **Assignment:** A referee shall be assigned to each game by the referee coordinator. If the referee assigned fails to appear (except for U18):

5.9.2 A qualified assistant-referee may substitute as the referee.

5.9.3 The coaches may elect to appoint a mutually acceptable spectator.

5.9.4 Each coach may referee one half of the game, with the visiting coach having the choice of which half of the game

sur la demie qu'il désire officier.

5.9.5 L'entraîneur de l'équipe locale rapportera l'absence de l'arbitre au responsable de l'assignation des arbitres le jour même du match.

5.9.6 L'entraîneur qui officie ne doit pas donner d'instructions à son équipe pendant qu'il agit comme arbitre.

5.9.7 Dans le cas du niveau U18, l'entraîneur de l'équipe receveur doit informer le coordonnateur des arbitres et la partie sera remise.

5.9.8 Le match aura lieu et les feuilles de match seront complétées et signées par les entraîneurs. Le résultat du match comptera pour le classement. Les entraîneurs doivent rapporter cette irrégularité en l'inscrivant sur les feuilles de match (ex. avec un note «PAS D'ARBITRE»).

5.9.9 **PÉRIODE DE RETRAIT DE JEU**  
Un arbitre peut sans préavis retirer un joueur pour une période de temps si sa conduite ou sa façon de jouer le nécessite. Un autre joueur éligible peut le remplacer. L'arbitre a toujours l'option de donner ou ne pas donner un avertissement (carton jaune) au joueur.

5.9.10 **RÈGLE DE CLÉMENCE**  
Si la différence dans le score d'un match se rend à six (6), l'arbitre enregistrera le score final à ce moment mais permettra au match de continuer à moins que l'équipe perdante choisisse d'abandonner le match.

## 5.10 ARBITRES-ASSISTANTS

5.10.1 **Assignment:** Des assistants-arbitres neutres seront assignés par le coordonnateur des arbitres. Si des assistants-arbitres neutres ne sont pas disponibles chaque équipe fournira un assistant-arbitre.

## 5.11 DISCIPLINE

5.11.1A Le comité de discipline révisera tous les rapports d'incidents concernant les inconduites, tricheries excessives et autres offenses du genre à la Ligue Maison et établira la sanction requise en accord avec la charte de ASAPC et/ou par comité. S'il le désire, un joueur expulsé et/ou son entraîneur a 72 heures pour envoyer un rapport sur les incidents et/ou une demande d'audition au directeur général qui l'enverra au comité de discipline. La décision, guidée par la charte de discipline, sera rendue dans un délai raisonnable suivant l'incident.  
Un joueur a le droit de consulter le rapport de l'arbitre et/ou des assistants. Il devra en faire la demande au directeur général. La consultation doit se faire dans nos bureaux sous la supervision d'un représentant du Club. Aucune photocopie ou photographie des documents ne peut être faite.

5.11.1 Un joueur qui est expulsé d'un match sera automatiquement suspendu pour, au minimum, le match suivant sans autre

he desires to referee.

5.9.5 The home coach must report the referee's absence to the referee coordinator on the same day as the game was played.

5.9.6 Coaches must refrain from coaching while refereeing their half of the game.

5.9.7 In the case of U18 the home team coach must inform the referee coordinator immediately and the game will be rescheduled.

5.9.8 Game will be played and game sheets will be filled in and signed by coaches. The result of this game counts for the standings as a regular game. Coaches must report this irregularity in writing on the official league game sheet (ex. Make a note "NO REF!").

5.9.9 **COOLING-OFF PERIOD**  
Referees may, without prior warning, send a player off the field of play for a period of time if his conduct or type of play makes it necessary. Another eligible player may replace the player sent off on. The referee always has the option to administer a caution (yellow card) or not.

5.9.10 **MERCY RULE**  
Should the score in a game reach a difference of six (6), the referee shall record that score as the final score in the game and shall allow the game to continue to completion unless the team with the lower score elects not to continue.

## 5.10 ASSISTANT-REFEREES

5.10.1 **Assignment:** The referee coordinator will assign neutral assistant-referees. If no neutral assistant-referees are available, each team will supply one assistant-referee.

## 5.11 DISCIPLINE

5.11.1A The Discipline Committee will review all reports received relating to misconduct, excessive foul play and other reportable offences in House League and will establish the sanction required based on the PCASA chart and/or by committee. If he wishes to do so, a player who has been ejected and/or his coach have 72 hours to send a report of the incidents and/or a request for a hearing to the Director General who will forward it to the Discipline Committee. A decision will be made within a reasonable delay, guided by the club's discipline chart.  
A player has the right to consult the referee's and/or assistant-referee's report. He must forward his request to the Director general. The consultation must take place at our office under the supervision of a Club representative. No photocopy or photograph of the documents can be made.

5.11.1 If a player or coach is ejected from a game he is automatically suspended for at least the next game without

avis.

- 5.11.2 Un joueur qui accumule 3 cartons jaunes recevra une suspension additionnelle. Le comité de discipline avisera le Directeur Général qui informera le joueur et son entraîneur ainsi que le représentant Ligue Maison autorisé de l'ASAPC des matchs de suspension.
- 5.11.3 Pour la saison extérieure, les joueurs expulsés lors d'un match devront se présenter à l'arbitre pour le match suivant seulement. Toute suspension supplémentaire débutera après que le joueur se soit présenté pour ce premier match. Un joueur n'est pas autorisé à jouer tant que le nombre de matchs pour lesquels il a été suspendu n'a pas été purgé. Si une feuille de match est utilisée, la suspension doit y être clairement inscrite.
- 5.11.4 Une suspension qui n'a pas été complètement purgée avant la fin de la saison s'étend sur la saison subséquente.
- 5.11.5 Tout match auquel aura participé un joueur et/ou un officiel de l'équipe suspendu sera déclaré forfait à l'adversaire. Un joueur suspendu qui joue comme réserviste pour une autre équipe avant que sa suspension soit finie, verra sa suspension doublée.
- 5.11.6 Une personne suspendue a deux minutes pour quitter le terrain de jeu\* et n'a pas le droit de revenir sur le terrain. Un joueur qui ne respecte pas cette règle se verra imposer des matchs de suspension additionnels.  
\*Le terrain de jeu est tout endroit d'où l'arbitre peut voir ou entendre le joueur expulsé.
- 5.11.7 Un joueur qui se fait expulser de la ligue pour des raisons de discipline ne pourra pas se faire rembourser ses frais d'inscription.
- 5.11.8 Des joueurs qui font preuve régulièrement de comportements non sportifs, agressifs (physique ou verbal) et/ou qui reçoivent régulièrement des cartons rouges ou jaunes se verront imposer un statut probatoire. Un joueur en probation qui répète le même genre de comportement ou qui se mérite une suspension (accumulation de cartons jaunes ou un carton rouge) demeure en probation pour une autre année complète et il ne lui sera pas permis d'agir comme entraîneur ou de détenir une fonction dans l'Association. Il incombera au joueur de demander une exemption au Comité de Discipline qui sera responsable de cette décision.  
S'il se mérite une autre suspension (accumulation de cartons jaunes ou un carton rouge) durant cette période, il sera suspendu de la ligue pour une période définie ou à vie selon l'offense et n'aura droit à aucun remboursement.
- 5.11.9 À moins d'approbation du comité de discipline, les suspensions de plus de 3 parties s'appliquent à toutes les activités de l'ASAPC. Toute suspension décrétée par la région du Lac-St-Louis ou par Soccer Québec est

any further notice.

- 5.11.2 Players who have accumulated 3 or more yellow cards will receive extra suspensions. The Discipline Committee will inform the Director General who will inform the player and the player's coach as well as the authorized PCASA House League representative of the number of games suspension.
- 5.11.3 For the outdoor season, players who are ejected from a game must sign in with the referee at their next game only. All extra suspensions will start after the player has registered with the referee for that first game suspension. Until they have served the required number of games in this manner, they will not be permitted to play. If a game sheet is used, the suspension must be clearly indicated on the game sheet.
- 5.11.4 Suspensions carry over onto the following season if they have not been fully served.
- 5.11.5 A player and/or team official who actively participate in a game from which he is suspended will result in the forfeiture of the game in question. A player who is suspended may not play as a call-up until the suspension is over. If he does so his suspension will be doubled.
- 5.11.6 Anyone who is ejected has two minutes to leave the field of play\* and may not re-enter. The game is considered complete when everyone has left the field. Any player not abiding by this rule will face added suspensions.  
\*Field of play is defined as an area where the player can be heard or seen by the referee.
- 5.11.7 A player who has been suspended from the league due to a disciplinary measure will not be allowed a refund of his or her registration fees.
- 5.11.8 Players who regularly display unsportsmanlike behaviour, behave in an aggressive manner (verbal or physical) towards officials, spectators or other players, or who regularly receive yellow and/or red cards will be put on probation. A player on probation who repeats the same type of behaviour or who merits a suspension (either by accumulated yellow cards or a red card) will remain on probation for another year and will not be permitted to coach or hold any position within the Association. It will be the player's responsibility to ask the Discipline Committee for an exemption. It will be the Discipline Committee's responsibility to approve or reject the exemption's request. If a player on probation for a second year merits a suspension (either by accumulated yellow cards or a red card) he or she will be suspended from the league for a definite period of time or for life depending on the offense, and shall not be entitled to a refund of his or her registration fees.
- 5.11.9 Unless otherwise approved by the Discipline Committee, suspensions of more than 3 games apply to all PCASA activities. Any suspension given by the Lac St-Louis Region or by Soccer Québec is automatically applied by

automatiquement appliquée par l'ASAPC.

## **5.12 AMENDEMENTS AUX LOIS DU JEU**

5.12.1 Les Lois du Jeu (LdJ) de la Fédération Internationale de Football Associations (FIFA) s'appliquent, tel que publié avant le début de la saison, excepté où des modifications ont été apportées par Soccer Québec et/ou l'ASAPC.

5.12.2 n/a

5.12.3 Les entraîneurs doivent apporter une feuille de match officielle à chaque partie. Sans la feuille officielle, l'équipe perd par défaut.

## **5.13 RAPPEL**

5.13.1 Même si certains joueurs sont de meilleurs joueurs de soccer que d'autres, il est impératif que le temps de jeu pour tous les joueurs soit équitable.

## **5.14 ÉQUIPEMENT ET UNIFORMES**

5.14.1 Les chandails de différentes couleurs et les bas noirs sont remis à tous les joueurs. Les shorts noirs sont remis aux nouveaux joueurs. Tous les joueurs U9 sont considérés comme nouveaux joueurs, sans exception.

5.14.2 Les chandails doivent être retournés à l'association pour usage ultérieur.

5.14.3 De nouveaux chandails sont distribués aux équipes à tous les deux ou trois ans.

5.14.4 Les chandails doivent être retournés à l'association dans les quatre semaines suivant la fin de la saison. Les entraîneurs ont la responsabilité d'effectuer la collecte, et de soumettre promptement les noms des joueurs récalcitrants. Les dossiers de ceux-ci dans la base de données de Soccer Québec porteront le statut de joueur suspendu. Les entraîneurs ou gérants de division doivent soumettre au coordonnateur de l'équipement le nombre de shorts requis au moins une semaine avant la distribution, afin de s'assurer d'un inventaire suffisant.

PCASA.

## **5.12 LAWS OF THE GAME AMENDMENTS**

5.12.1 Fédération Internationale de Football Associations (FIFA) Laws of the game (LOTG) apply, as published prior to the start of the current season, except where they are modified by Soccer Québec and/or PCASA.

5.12.2 n/a

5.12.3 Coaches must print and bring an official game sheet to every game. Without the official game sheet, the team will forfeit the game.

## **5.13 REMINDER**

5.13.1 Even if some players are better soccer players than others, it is imperative that all players receive fair playing time.

## **5.14 EQUIPMENT AND UNIFORMS**

5.14.1 Team colour jerseys and black socks are given to all players. Black shorts are given to new players. All U9 players are considered new players.

5.14.2 Jerseys must be returned to PCASA for future use.

5.14.3 New jerseys are distributed to teams every second or third year.

5.14.4 Jerseys must be returned to PCASA within four weeks from the end of the season. Coaches are responsible to collect them and to submit the names of the players who do not return the jerseys. Their Soccer Québec file will be noted as «suspended player». Coaches or Division Managers must submit to the Equipment Coordinator the number of shorts required at least one week before distribution to ensure the inventory is sufficient.

# Règles de fonctionnement

ASSOCIATION DE SOCCER AMATEUR  
DE POINTE-CLAIRE



# Operating Rules

POINTE-CLAIRE AMATEUR  
SOCCER ASSOCIATION

## 6 JUVÉNILE COMPÉTITIF

### 6.1 OBJECTIF

6.1.1 L'objectif du programme intercités est de développer les joueurs de l'ASAPC à leur plus haut potentiel. Pour ce faire, le programme est mis en place afin de s'assurer que tous les joueurs s'amuse en jouant dans un cadre compétitif qui leur permettra d'améliorer leurs compétences. Dans cet esprit, les équipes U9 à U18 sont formés suite aux évaluations de sorte à ce que chaque joueur évolue au niveau de compétition approprié pour lui permettre de progresser. Le directeur sportif a pour mandat de mettre en application le programme en fournissant un encadrement au niveau technique en répondant au besoin de développement de chaque groupe.

### 6.2 COMPÉTITION

6.2.1 Les équipes compétitives jouent dans le cadre de la ligue compétitive juvénile du Lac-St-Louis selon les règlements en vigueur.

### 6.3 ÉQUIPEMENT ET UNIFORMES

6.3.1 Juvénile compétitif - été  
Les équipes disposent de deux chandails par joueur, un rouge et un blanc. Comme le blanc est rarement utilisé, certains entraîneurs les gardent avec eux et ne distribuent que les rouges. Les shorts rouges sont remis aux nouveaux joueurs compétitifs. Une paire de bas blancs est distribuée à tous les joueurs.  
Les chandails doivent être retournés à l'association pour usage ultérieur.  
De nouveaux chandails sont distribués aux équipes à tous les trois ou quatre ans, mais les chandails peuvent être remplacés plus tôt sur une base individuelle.

6.3.2 Juvénile compétitif - hiver  
Les chandails rouges (ou exceptionnellement noirs ou blancs s'il y a conflit avec d'autres équipes) sont remis à tous les joueurs. Les shorts rouges sont remis aux nouveaux joueurs.  
Les chandails doivent être retournés à l'association pour usage ultérieur.

### 6.4 TEMPS DE GYMNASE - AUTOMNE/HIVER

6.4.1 Tous les entraîneurs intercités peuvent demander un gymnase pour leur équipe. Le club essaiera de combler les demandes selon l'ordre de priorité et selon la disponibilité des gymnases.

## 6 YOUTH COMPETITIVE

### 6.1 OBJECTIVE

6.6.1 The objective of the intercity program is to develop PCASA players to their highest potential. To accomplish this, the program is put in place in order to ensure that all players have fun while playing in a competitive environment which allows them to improve their competencies. With this in mind, the U9 to U18 teams will be formed following evaluation sessions so that each player can evolve at the appropriate level of competition to allow him or her to progress. The Sporting Director has the mandate to apply the program while supplying the technical support required to develop each group.

### 6.2 COMPETITION

6.2.1 The Youth Competitive teams play within the Lac-St-Louis Youth Competitive League according their published rules

### 6.3 EQUIPMENT AND UNIFORMS

6.3.1 Youth Competitive - Summer  
Teams receive two jerseys per player, one red and one white. Since the white jerseys are rarely used, some coaches keep them with them and only give out the red jerseys. Red shorts are given to new competitive players. A pair of white socks are given to each player.  
Jerseys must be returned to the Association for further use.  
New jerseys are given to each team every three or four years, but jerseys can be replaced earlier on an individual team basis.

6.3.2 Youth Competitive - Winter  
Red jerseys (or exceptionnally black or white in case of conflict with other teams) are given to players. Red shorts are given to new players.  
Jerseys must be returned to the Association for further use.

### 6.4 GYM TIME - FALL/WINTER

6.4.1 All intercity coaches can request gym time for winter training. The club will try to meet the requests based on priority and availability of the gyms.



- 6.4.2 **RESPONSABILITÉ**  
Les entraîneurs sont responsable de s'assurer que seuls les joueurs inscrits participent.
- 6.4.3 enlevé (01/2020)
- 6.4.4 enlevé (01/2020)
- 6.5.5 **ANNULATION**  
Nous comptons sur les entraîneurs d'informer la club le plus tôt possible lorsqu'une équipe doit annuler. Nous pourrons ré-affecter ce temps à d'autres équipes.

- 6.4.2 **RESPONSIBILITY**  
It is the coaches responsibility to ensure that only registered players participate.
- 6.4.3 removed (01/2020)
- 6.4.4 removed (01/2020)
- 6.4.5 **CANCELLATION**  
We expect the coaching staff to notify the club as soon as possible when a team has to cancel. We can then re-assign that time to other teams.

# Règles de fonctionnement

ASSOCIATION DE SOCCER AMATEUR  
DE POINTE-CLAIRE



# Operating Rules

POINTE-CLAIRE AMATEUR  
SOCCER ASSOCIATION

## 7. SÉNIOR - CLUB

### 7.1 OBJECTIF

7.1.1 L'objectif des divisions seniors du Club est de permettre aux adultes qui desirent rester en forme de pouvoir le faire dans une ligue de soccer récréative.

### 7.2 LIMITES D'AGE

7.2.1 Les âges limites sont comme suit:  
Champagne: 25 ans et plus  
LOGS: 35 ans et plus (sauf les gardiens qui peuvent être 30+)  
LOOGS: 45 ans et plus

### 7.3 DEMANDES SPÉCIALES

7.3.1 Les demandes spéciales sont toujours considérées par le représentatif Sénior autorisé de l'ASAPC mais ne peuvent pas toujours être acceptées à cause du facteur d'équilibre des équipes. Le représentatif Sénior autorisé de l'ASAPC a le dernier mot sur la façon dont les demandes spéciales sont traitées, et pourra faire des ajustements avant le début de la saison pour répondre à ces demandes sans perdre l'équilibre d'une division particulière. Normalement, aucune demande spéciale n'est retenue après le début de la saison.

### 7.4 TRANSFERTS

7.4.1A Le transfert d'un joueur d'une équipe à une autre ne pourra être fait que sur l'approbation du représentatif Sénior autorisé de l'ASAPC. La recommandation de transfert est plus difficile à obtenir quand les listes d'équipes sont complétées.

7.4.1 La ligue se réserve le droit de transférer des joueurs d'une équipe à une autre dans le but de balancer les équipes. Aucun joueur ne peut refuser d'être transféré.

7.4.2 Division LOOGS: Le but de la section LOOGS étant de simplement garder la forme et de s'amuser, les équipes ne sont pas créées pour toute la saison. Les joueurs peuvent changer régulièrement d'équipe même durant un match.

### 7.5 JOUEURS INSCRITS

7.5.1 LOGS, LOOGS et Champagne - Joueurs non inscrits  
Seuls les joueurs dûment inscrits auprès de l'ASAPC peuvent participer dans des matchs sanctionnés par l'ASAPC.  
Un joueur LOGS qui participe à un match avant que son

## 7. SENIOR - CLUB

### 7.1 OBJECTIVE

7.1.1 The objective of the Senior Club Divisions is to allow adults who wish to stay in shape to do so in a recreational soccer league.

### 7.2 AGE LIMITS

7.2.1 The age limits are as follows:  
Champagne: 25 years and older  
LOGS: 35 years and older (except keepers who can be 30+)  
LOOGS: 45 years and older

### 7.3 SPECIAL REQUESTS

7.3.1 Special requests are always considered by the authorized PCASA Senior representative, but cannot always be accommodated due to the team balancing factor. The authorized PCASA Senior representative has the final say as to how special requests are handled, and may make adjustments to teams before the season starts to help in working in these requests without losing overall team balance in a particular division. Normally, no special requests are taken after the season starts.

### 7.4 TRANSFERS

7.4.1A Transfer of a player from one team to another shall be done only on the approval of the authorized PCASA Senior representative. Transfer of players is discouraged after the team rosters have been set.

7.4.1 The league reserves the right to transfer players to another team in order to balance the teams. No player may refuse to be transferred.

7.4.2 LOOGS Division: The goal being simply to stay in shape while having fun, teams are not made for the entire season. Players can regularly change teams even during a game.

### 7.5 REGISTERED PLAYERS

7.5.1 LOGS, LOOGS and Champagne - Unregistered players  
Only PCASA registered players are allowed to participate in PCASA sanctioned and scheduled games.  
A player who plays in a LOGS game before their LOGS registration is activated shall incur a one game suspension

inscription ne soit validée recevra un match de suspension qui devra être servi immédiatement après que son inscription soit validée. L'équipe perdra par défaut le match auquel le joueur aura participé.

Un joueur qui participe à un match LOOGS (comme réserviste) avant que son inscription ne soit validée recevra un match de suspension qui devra être servi au premier match LOGS immédiatement après que son inscription soit validée. L'équipe perdra par défaut le match auquel le joueur aura participé.

Un joueur qui participe à un match LOOGS avant que son inscription ne soit validée recevra un match de suspension qui devra être servi au premier match LOOGS immédiatement après que son inscription soit validée. L'équipe perdra par défaut le match auquel le joueur aura participé.

Un joueur LOOGS qui participe à un match LOGS (comme réserviste) avant que son inscription ne soit validée recevra un match de suspension (LOOGS) qui devra être servi immédiatement après que son inscription soit validée. L'équipe LOGS perdra par défaut le match auquel le joueur aura participé.

Une joueuse Champagne qui participe à un match avant que son inscription ne soit validée recevra un match de suspension qui devra être servi immédiatement après que son inscription soit validée. L'équipe perdra par défaut le match auquel la joueuse aura participé.

to be served in the first available LOGS game after their LOGS registration has been activated. The LOGS team shall forfeit the LOGS game in which the unregistered player participated.

A player who plays in a LOOGS game (as a call-up) before their LOGS registration is activated shall incur a one game suspension to be served in the first available LOGS game after their LOGS registration has been activated.

A player who plays in a LOOGS game before their LOOGS registration is activated shall incur a one game suspension to be served in the first available LOOGS game after their LOOGS registration has been activated.

A player who plays in a LOGS game (as a call-up) before their LOOGS registration is activated shall incur a one game suspension to be served in the first available LOOGS game after their LOOGS registration has been activated. The LOGS team shall forfeit the LOGS game in which the unregistered player participated.

A player who plays in a Champagne game before their Champagne registration is activated shall incur a one game suspension to be served in the first available Champagne game after their Champagne registration has been activated. The Champagne team shall forfeit the Champagne game in which the unregistered player participated.

7.5.2 enlevé (01/2020)

## 7.6 RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

7.6.1 Les résultats doivent être indiqués dans TSI par l'entraîneur dans les 24 heures et validés par l'arbitre dans les 48 heures.

7.6.2 Les capitaines doivent s'assurer qu'ils, et tous les membres de leur équipe, arrivent au lieu du match au moins 15 minutes avant le début, afin d'être prêts à commencer à jouer au temps spécifié sur l'horaire.

7.6.3 Il est défendu à tous de se tenir derrière la ligne des buts.

7.6.4 Chaque capitaines doit se tenir à l'extérieur du terrain de jeu pendant le match et demeurer dans la zone technique qui lui est réservée.

7.6.5 Les capitaines et les spectateurs doivent demeurer à au moins un mètre des lignes de touches, afin d'éviter toute interférence dans le jeu et permettre aux assistants-arbitres d'accomplir leurs tâches.

7.6.6 Des assistants-arbitres neutres et des moniteurs seront assignés à la plupart des matchs, si disponible.

7.6.7 Seuls les officiels d'équipe sont admis au banc d'équipe et l'aire environnante avant, durant et après les matchs.

7.6.8 Un joueur peut participer au match peu importe son heure d'arrivée au terrain. Ces joueurs doivent déjà être inclus sur

7.5.2 removed (01/2020)

## 7.6 OPERATING RULES

7.6.1 All game results will be entered into TSI by the coach within 24 hours and validated by the referee within 48 hours.

7.6.2 Captains must ensure that their team arrives at the field of play at least 15 minutes prior to the start of the game in order to be ready to start playing at the scheduled time.

7.6.3 No one is allowed behind the goal line.

7.6.4 During the game, captains must remain off the field of play and must remain within their designated technical area.

7.6.5 Captains and spectators must remain at least one meter from the side line to avoid interfering with the play and to allow the assistant-referees to carry out their duties.

7.6.6 When available, neutral assistant-referees and monitors shall be assigned for 11-a-side games.

7.6.7 Only team officials are allowed at the team's bench and surrounding area before, during and after the game.

7.6.8 A player can participate in the game irrespective of the time they arrive at the field. Such a player must already have

<p>la feuille de match en anticipation de leur arrivé tardive. Pour faciliter l'arrivée tardive non-anticipée de joueurs ou de réservistes, les joueurs qui arrivent durant la première demi peuvent participer et peuvent être ajouté sur la feuille de match à la mi-temps. Les joueurs qui arrivent durant la deuxième demi ne peuvent pas être ajouté à la feuille de match et ne peuvent pas participer au match.</p>	<p>been included on the game sheet in anticipation of their late arrival. To facilitate unanticipated late arrivals or call-ups, such players may enter the game in the first half and be added to the game sheet at half-time. Such players arriving in the second half cannot be added to the game sheet and cannot enter the game.</p>
<p>7.6.9 Aucun joueur réserviste n'est autorisé pour les séries éliminatoires. Exception: Lors de circonstances exceptionnelles (par exemple, un joueur qui ne se présente pas ou blessure au gardien régulier) un gardien, sur demande et à la discretion du représentatif Sénior autorisé de l'ASAPC, peut être utilisé comme joueur réserviste.</p>	<p>7.6.9 No call-up is allowed to participate in the playoffs. Exception: Under special circumstances (i.e no show or injury to regular goalkeeper) a goalkeeper, on request and to the discretion of the authorized PCASA Senior representative, may be used as a call-up.</p>
<p>7.6.10 enlevé</p>	<p>7.6.10 removed</p>
<p>7.6.11 Les équipes LOGGS ne peuvent pas utiliser des joueurs qui sont aussi inscrits dans une ligue compétitive durant l'année d'affiliation courante. Les équipes LOGS et Champagne, pour la saison d'été, ne peuvent pas utiliser des joueurs qui sont aussi inscrits dans une ligue compétitive. Les équipes LOGS et Champagne, pour la saison d'hiver, peuvent utiliser des joueurs qui ont joué dans une ligue compétitive durant l'été, mais qui ne jouent pas présentement dans une ligue compétitive. Ces joueurs peuvent être déplacés entre les équipes à la discretion du représentatif Sénior autorisé de l'ASAPC pour corriger les inégalités.</p>	<p>7.6.11 LOGGS teams are not allowed players who are also registered in a competitive league during the current affiliation year. LOGS and Champagne teams, for the summer season, are not allowed players who are also registered in a competitive league. LOGS and Champagne teams, for the winter season, are allowed players who were registered in a competitive league in the summer, but who are not currently playing in a competitive league. Such players can be moved between teams at the discretion of the authorized PCASA Senior representative to correct imbalances.</p>
<p>7.6.12 enlevé</p>	<p>7.6.12 removed</p>
<p>7.6.13 Les feuilles de match doivent être préparées sur PTS.</p>	<p>7.6.13 Game sheets must be prepared from PTS.</p>
<p>7.6.14 Les capitaines doivent indiquer les suspensions en vigueur sur les feuilles de match.</p>	<p>7.6.14 Captains must indicate suspended players on the game sheet.</p>
<p>7.6.15 Chaque joueur a droit à une opportunité égale de jeu.</p>	<p>7.6.15 All players should have an equal opportunity to play.</p>
<p>7.6.16 Une équipe LOGS utilisant des réservistes, est limitée à 15 joueurs sur la feuille de match. Un gardien réserviste ne compte pas parmi les 15.</p>	<p>7.6.16 A LOGS team using call-ups, is restricted to 15 players on the game sheet. A call-up goalkeeper is not counted in the 15.</p>
<p><b>7.7 HORAIRE</b></p>	<p><b>7.7 SCHEDULE</b></p>
<p>7.7.1 Généralités: Tous les matchs doivent être joués selon l'horaire, aux heures et aux endroits indiqués.</p>	<p>7.7.1 General: All games are to be played as per the schedule at the time and place indicated.</p>
<p>7.7.2 Annulations: Les matchs ne peuvent être annulés qu'à la discrétion de la ville de Pointe-Claire ou du président de l'ASAPC ou de son délégué. Sur le terrain, à l'heure du match, seul l'arbitre a le droit d'annuler un match ou de l'abandonner, selon les circonstances. N.B.: La pluie n'est pas considérée comme une raison valable pour annuler un match. Par contre s'il y a des éclairs dans les environs, ou si l'eau a créé des conditions dangereuses pour jouer, l'arbitre peut arrêter ou annuler le match.</p>	<p>7.7.2 Cancellations: Games can only be cancelled at the discretion of the City of Pointe-Claire or the President of PCASA or his delegate. Games can only be called off or abandoned at the discretion of the referee from the pitch at the assigned scheduled time. Note: Rain alone is not considered a valid reason to cancel a game, however if there is lightning in the vicinity or if the weather has created dangerous playing conditions, the referee can stop or cancel the match.</p>
<p>7.7.3 Matchs d'exhibition: Il y aura au calendrier deux matchs</p>	<p>7.7.3 Exhibition Season: There will be an exhibition season of</p>

d'exhibition par équipe avant la saison régulière. Ces matchs ne compteront pas dans le classement d'équipes au niveau de la ligue. Si ces matchs sont annulés, ils ne seront pas reportés à une autre date.

7.7.4 Matchs amicaux: Les dates de matchs amicaux peuvent être fixées avec l'accord préalable du coordonateur et du gérant de la division.

7.7.5 Priorité: Les matchs intercity auront la priorité sur es matchs Sénior dans le cas d'une erreur dans l'horaire.

## 7.8 CLASSEMENT

7.8.1 Les points sont alloués de la façon suivante:

- 3 (trois) points pour une victoire
- 1 (un) point pour une nulle
- 0 (zéro) points pour une défaite
- -1 (moins un) point pour défaut de se présenter

Un match est perdu par défaut si l'équipe ne rencontre pas le minimum de joueurs requis (voir Loi 3 à la page 16) de 7 joueurs (jeu à 11) 15 minutes après l'heure officielle du début du match; fait jouer un joueur illégal; fait jouer un joueur sans passeport valide; n'a pas de feuille de match à la demie. L'équipe adverse sera considérée avoir gagné le match au compte de 3-0.

7.8.2 Égalité: dans l'éventualité d'une égalité à la fin de la saison régulière, le classement final sera déterminé comme suit (FSQ art. 40.41):

7.8.3 BRIS D'ÉGALITÉ ENTRE DEUX ÉQUIPES:

- a) Le plus grand nombre de points dans les matchs ayant opposés les 2 équipes concernées;
- b) La plus grande différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacune des équipes lors des matchs ayant opposés les 2 équipes concernées;
- c) Le plus grand nombre de victoires au classement;
- d) La plus grande différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacune des équipes au classement, tous matchs compris;
- e) L'équipe ayant marqué le plus grand nombre de buts, tous matchs compris;
- f) Tirage au sort.

BRIS D'ÉGALITÉ ENTRE TROIS ÉQUIPES: :

- a) Le plus grand nombre de points dans les matchs ayant opposés les 3 équipes concernées;
- b) La plus grande différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacune des équipes lors des matchs ayant opposés les 3 équipes concernées;
- c) Le plus grand nombre de victoires au classement;
- d) La plus grande différence entre les buts marqués et les buts concédés par chacune des équipes au classement, tous matchs compris;
- e) L'équipe ayant marqué le plus grand nombre de buts, tous matchs compris;
- f) Tirage au sort.

two games per team scheduled prior to the regular season. Games played during this preliminary season will not count toward the league standings. Should these be cancelled they will not be rescheduled.

7.7.4 Friendly Games: When additional field time is required, these games may be arranged with prior approval of the coordinator and the division manager.

7.7.5 Priority: Intercity games will take precedence over Senior games in case of a schedule mix up.

## 7.8 LEAGUE STANDINGS

7.8.1 Points are awarded as follows:

- 3 (three) points for a win
- 1 (one) point for a tie
- 0 (zero) points for a loss
- -1 (minus one) point for a default

A game shall be defaulted if team is unable to meet the minimum requirement ( See LAW 3 on page 16) of 7 players for 11-a-side or 5 players for 7-a-side at 15 minutes after the scheduled start time of the game; plays a suspended or illegal player(s); plays players without valid passports; does not have game sheet at half time. The game will be awarded to the opposing team by a score of 3-0.

7.8.2 Ties: In the event of a tie at the end of the regular season, the final standings shall be determined by the following (FSQ art. 40.41):

7.8.3 TIE BREAKER FOR TWO (2) TIED TEAMS:

- a) The highest point standing between the two (2) tied teams (head-to-head games);
- b) The highest goal differential between the goals FOR and goals AGAINST in head-to-head games amongst the tied teams;
- c) The team with the highest number of wins in the standings;
- d) The highest goal differential between the goals FOR and goals AGAINST in all games;
- e) The team with the highest number of goals scored in all games.
- f) Random draw.

TIE BREAKER FOR THREE (3) TIED TEAMS:

- a) The team with the highest point standing amongst them in head-to-head games;
- b) The team with the highest goal differential (goals FOR minus goals AGAINST) in head-to-head games;
- c) The team with the highest number of wins in the standings;
- d) The highest goal differential between the goals FOR and goals AGAINST in all games;
- e) The team with the highest number of goals scored in all games;
- f) Random draw.

- 7.8.4 Le classement, les statistiques et le résultat des matchs sont publiés sur le site web PTS. Si un résultat publié est incorrect, il y a une période limite de 10 jours de la date où le match a été joué pour demander une correction. Les demandes doivent être faites par écrit (ou courriel) par le représentant de l'équipe et une copie lisible des feuilles de match doivent être envoyées au statisticien et/ou au coordonnateur de division. Après ce délai, aucun changement ne sera apporté aux scores et/ou classements.
- 7.8.5 **Matchs valides:** Les matchs du calendrier et les reprises compteront pour le classement seulement si les équipes participantes présentent des joueurs inscrits dans leurs équipes.
- 7.8.6 **RÉSERVISTES**
- a) LOGS: Un joueur de l'ASAPC inscrits avec les LOGS peut jouer comme réserviste pour n'importe quelle autre équipe LOGS (excluant les séries éliminatoires). Les restrictions suivantes sont en vigueur : Un joueur LOGS peut jouer comme réserviste pour la même équipe LOGS un maximum de 5 matchs. Le joueur LOGS et le capitaine de l'équipe qui demande le réserviste sont responsables de faire le suivi du nombre de matchs joués. Si un joueur joue comme réserviste un sixième match pour la même équipe LOGS, cette équipe perdra le match par défaut. Le maximum de 5 matchs ne s'applique pas aux gardiens de buts.
- b) LOGS: Un joueur de l'ASAPC inscrits avec les LOGS peut jouer comme réserviste pour n'importe quelle équipe LOGS (excluant les séries éliminatoires). Les restrictions suivantes sont en vigueur : Un joueur LOGS peut jouer comme réserviste pour la même équipe LOGS un maximum de 5 matchs. Le joueur LOGS et le capitaine de l'équipe qui demande le réserviste sont responsables de faire le suivi du nombre de matchs joués. Si un joueur joue comme réserviste un sixième match pour la même équipe LOGS, cette équipe perdra le match par défaut. Le maximum de 5 matchs ne s'applique pas aux gardiens de buts.
- c) LOGS: Un joueur de l'ASAPC inscrits avec les LOGS comme réserviste pour LOGS est à la discrétion du coordonnateur LOGS.
- d) Champagne: Une joueuse de l'ASAPC inscrite avec les Champagne peut jouer comme réserviste pour n'importe quelle autre équipe Champagne (excluant les séries éliminatoires).
- 7.8.7 **MATCHS VALIDES ET NON-VALIDES**
- 7.8.7.1 Tout match auquel aura participé un joueur non inscrit sera déclaré forfait à l'adversaire. Un match sera considéré valide si plus de 50% du temps régulier a été joué (la 2e demie doit avoir débutée). Dans le cas où 2 demies inégales sont jouées, mais plus que le temps régulier requis pour qu'il soit considéré officiel, le score final sera maintenu. L'arbitre doit rapporter
- 7.8.4 Standings, statistics and actual game scores are posted on the PTS web site. If there is a score posted that is deemed incorrect, there will be a 10-day time limit from the date the game was played to request a review. Requests are to be made in writing (or by e-mail) by the team representative and clear legible copies of the game sheets must be forwarded to the league statistician and/or PCASA coordinator upon request. After that date no changes will be permitted in scores and/or standings.
- 7.8.5 **Valid Games:** Scheduled or rescheduled games will count for league standings only when eligible players of the participating team play.
- 7.8.6 **CALL-UPS**
- a) LOGS: A PCASA registered LOGS player is allowed to play as a call-up for any other LOGS team (excluding playoff games).The following restrictions shall apply: A LOGS player shall only be able to play as a call-up for the same LOGS team a maximum of 5 times. The LOGS player and the captain of the calling up LOGS team are responsible for monitoring the number of games. If a player plays a sixth or more time for the same LOGS team then that LOGS team forfeits the game in which the call-up played. The 5 game maximum does not apply to goalkeepers.
- b) LOGS: A PCASA registered LOGS player is allowed to play as a call-up for any LOGS team (excluding playoff games).The following restrictions shall apply: A LOGS player shall only be able to play as a call-up for the same LOGS team a maximum of 5 times. The LOGS player and the captain of the calling up LOGS team are responsible for monitoring the number of games. If a player plays a sixth or more time for the same LOGS team then that LOGS team forfeits the game in which the call-up played. The 5 game maximum does not apply to goalkeepers.
- c) LOGS: A PCASA registered LOGS call-up for LOGS shall be at the discretion of the LOGS coordinator.
- d) Champagne: A PCASA registered Champagne player is allowed to play as a call-up for any other Champagne team (excluding playoff games).
- 7.8.7 **VALID AND INVALID GAMES**
- 7.8.7.1 Any games in which participated a non-registered player will be forfeited to the opponent. A game shall be declared valid when more than 50% of total regular time has elapsed (second half has to have started). In the event that 2 unequal halves are played, but more than the time required for the game to be official, the final score will stand. The referee shall be obliged to report

l'irrégularité sur la feuille de match officielle.

N.B. Toute interruption à la progression normale d'un match ou refus de débiter un match peut constituer un retrait.

Un match non valide peut être remis. S'il n'est pas possible de le remettre, le match sera considéré comme un match nul de 0-0 et les deux équipes recevront un (1) point.

7.8.7.2 Si une partie est arrêtée à cause de la température, le match sera considéré valide si le temps minimum a été joué (plus de 50% du temps régulier; la 2e demie doit avoir débutée). Dans le cas où un match de série éliminatoire ne peut être complété, le match sera remis si, et seulement si, le temps et la disponibilité des terrains le permettent. Le représentant Senior autorisé de l'ASAPC décidera comment procéder.

7.8.7.3 Durée: Si un match était arrêté, à la discrétion de l'arbitre, ce match serait valide seulement si au moins la moitié du temps réglementaire était écoulée; sinon, le match devra être reporté. L'arbitre devra informer le coordonnateur des arbitres qui prendra les arrangements pour fixer une autre date pour la reprise de ce match.

7.8.7.4 Matches retardés: Si, pour une raison quelconque, le début du match était retardé, le temps réglementaire restant devra être divisé en deux parties égales par l'arbitre. Cependant, le match ne sera valide que s'il n'est joué au moins la moitié du temps réglementaire. Tous les matchs doivent terminer au temps indiqué à l'horaire.

7.8.7.5 Début du match: Le match devra débiter dès que chaque équipe présente le nombre minimum de joueurs. Le fait qu'une équipe présente tous ses joueurs et que l'autre n'ait que le nombre minimum, ne devra pas empêcher le match de débiter. Si les joueurs retardataires se présentaient en cours de match, ils pourront, après avoir obtenu la permission de l'arbitre, se joindre à leur équipe. Une équipe dont tous les joueurs sont présents peut utiliser tous ses joueurs, même si l'équipe adverse n'a que le nombre minimum de joueurs.

## 7.9 SÉRIES ÉLIMINATOIRES (LOGS ET CHAMPAGNE)

7.9.1 Des séries éliminatoires auront lieu à la fin de la saison. Les règlements pré-cités s'appliqueront entièrement sauf si indiqué autrement.

7.9.2 Toutes les équipes LOGS et Champagne et tous les joueurs inscrits sur ces équipes peuvent participer aux séries éliminatoires. Les joueurs ne peuvent jouer que pour l'équipe où ils ont été inscrits pendant la saison. Les réservistes ne sont pas permis sauf pour les gardiens de but (voir 7.6.9).

7.9.3 L'horaire pour les séries éliminatoires est basé sur le classement final de la saison.  
Pour LOGS avec 10 équipes participantes:  
1/8  
Match #01 (G01) .... 10e place vs 9e place

the irregularity in writing on the official league game sheet.

N.B. any disruption to a game's normal progression or refusal to start a game can constitute a withdrawal.

Invalid games may be rescheduled. If there is no possibility to reschedule the game, the game will be considered a 0-0 draw for standings and both teams will be awarded one (1) point.

7.8.7.2 If a game is stopped due to inclement weather, the game will be considered valid if the minimum playing time has been reached (more than 50% of regular playing time; second half must have started).

In the event a playoff game cannot be played to valid completion, the game will be rescheduled if and only if time and field availability permits. The authorized PCASA Senior representative will decide how to proceed.

7.8.7.3 Time: In the event that a game is stopped at the discretion of the referee, that game shall stand, provided that at least half of the regulation time has been played; if that point has not been reached, the game shall be rescheduled. The referee will inform the referee coordinator who will arrange for the rescheduling of the game in question.

7.8.7.4 Late Starts: When for any reason, a game starts after its scheduled kick off time, the remaining time shall be divided by the referee into two equal halves. The game shall only be valid if at least half the regulation time has been reached. All games must finish on time as per the schedule.

7.8.7.5 Starting Time: As soon as both teams have the minimum eligible players, the game will start. The fact that one team has a full slate of players and the other team has only the minimum is not a reason to delay the start of the game. If more players of the shorthanded team turn up they can, with the permission of the referee, join the game in progress. A team with the full number of players may field the full number, whether or not the other team has a full number.

## 7.9 PLAYOFFS (LOGS AND CHAMPAGNE)

7.9.1 Playoffs shall be held at the end of the season. The above rules and regulations shall apply in full, except where specifically noted.

7.9.2 All LOGS and Champagne teams and all players registered to these teams shall be eligible to participate in the playoffs. Players may only play for their assigned team throughout the playoffs. No call-ups are permitted except for goalkeepers on request to the authorized PCASA Senior representative (see 7.6.9)

7.9.3 The schedule for the playoffs is based on the final standings for the season.  
For LOGS with 10 participating teams:  
1/8  
Game #01 (G01) .... Team Place 10 vs Team Place 09

Game #02 (G02) .... 8e place vs 7e place  
1/4 (Quart de finales)  
QF01...Gagnant G01 vs 1e place  
QF02...Gagnant G02 vs 2e place  
QF03...3e place vs 6e place  
QF04...4e place vs 5e place  
1/2 (Demi-finales)  
SF01...Gagnants QF01 VS QF03  
SF02...Gagnants QF02 VS QF04

7.9.4 Séries éliminatoires d'hiver : Tel que décrit au 7.9.3 avec 10 équipes participantes. Avec moins de 10 équipes, à la discretion du représentatif Sénior autorisé de l'ASAPC.

## 7.10 ARBITRES

7.10.1 Assignment: Un arbitre sera assigné à chacun des matchs par le coordonnateur des arbitres. Si l'arbitre désigné ne se présente pas:

7.10.2 Un assistant-arbitre qualifié peut officier le match.

7.10.3 Les deux capitaines peuvent s'entendre sur le choix d'une personne neutre pour agir comme arbitre.

7.10.4 Chacun des capitaines peut officier une moitié du match et dans ce cas, le capitaine de l'équipe visiteuse a le choix sur la demie qu'il désire officier.

7.10.5 Le capitaine de l'équipe locale rapportera l'absence de l'arbitre au responsable de l'assignation des arbitres le jour même du match.

7.10.6 Le capitaine qui officie ne doit pas donner des instructions à son équipe pendant qu'il agit comme arbitre.

7.10.7 enlevé

7.10.8 Le match aura lieu et les feuilles de match seront complétées et signées par les capitaines. Le résultat du match comptera pour le classement. Les capitaines doivent rapporter cette irrégularité en l'inscrivant sur les feuilles de match (ex. avec une note «PAS D'ARBITRE»).

7.10.9 PÉRIODE DE RETRAIT DE JEU:  
Un arbitre peut sans préavis retirer un joueur pour une période de temps si sa conduite ou sa façon de jouer le nécessite. Un autre joueur éligible peut le remplacer. L'arbitre a toujours l'option de donner ou ne pas donner un avertissement (carton jaune) au joueur.

## 7.11 ARBITRES-ASSISTANTS

7.11.1 Assignment: Le coordonnateur des arbitres assignera des assistants-arbitre neutres. Si aucun assistant-arbitre n'est disponible, chaque équipe en fournira un.

## 7.12 DISCIPLINE

Le comité de discipline révisera tous les rapports d'incidents concernant les inconduites, tricheries excessives et autres

Game #02 (G02) .... Team Place 8 vs Team Place 7  
1/4 (Quarter-finals)  
QF01...Winner G01 vs 1st place team  
QF02...Winner G02 vs 2nd place team  
QF03...3rd place vs 6th place team  
QF04...4th vs 5th place team  
1/2 (Semi-finals)  
SF01...Winner QF01 VS QF03  
SF02...Winner QF02 VS QF04

7.9.4 Winter playoffs: As per 7.9.3 with 10 teams participating. With less than 10 teams, at the discretion of the authorized PCASA Senior representative.

## 7.10 REFEREES

7.10.1 Assignment: A referee shall be assigned to each game by the referee coordinator. If the referee assigned fails to appear:

7.10.2 A qualified assistant-referee may substitute as the referee.

7.10.3 The captains may elect to appoint a mutually acceptable individual.

7.10.4 Each captain may referee one half of the game, with the visiting captain having the choice of which half of the game he desires to referee.

7.10.5 The home captain must report the referee's absence to the referee coordinator on the same day as the game was played.

7.10.6 Captains must refrain from coaching while refereeing their half of the game.

7.10.7 removed

7.10.8 The game will be played and game sheets will be filled out and signed by the captains. The result of this game counts for the standings as a regular game. Captains must report this irregularity in writing on the official league game sheet ( ex. Make a note "NO REF").

7.10.9 COOLING-OFF PERIOD:  
Referees may, without prior warning, send a player off the field of play for a period of time if his conduct or type of play makes it necessary. Another eligible player may replace the player sent off. The referee always has the option to administer a caution (yellow card) or not.

## 7.11 ASSISTANT-REFEREES

7.11.1 Assignment: The referee coordinator will assign neutral Assistant-referees. If no neutral Assistant-referees are available, each team will supply one.

## 7.12 DISCIPLINE

The Discipline Committee will review all reports received relating to misconduct, excessive foul play and other



offenses du genre à la ligue récréative et établira la sanction requise en accord avec la charte de ASAPC et/ou avec un comité. S'il le désire, un joueur expulsé et/ou son capitaine a 72 heures pour envoyer un rapport sur l'incident et/ou une demande d'audition au Directeur Général qui l'enverra au comité de discipline. La décision, guidée par la charte de discipline, sera rendue dans un délai raisonnable suivant l'incident.

Un joueur a le droit de consulter le rapport de l'arbitre et/ou des assistants. Il devra en faire la demande au directeur général. La consultation doit se faire dans nos bureaux sous la supervision de représentant du Club. Aucune copie ou photographie des documents ne peut être faite.

- 7.12.1 Un joueur qui est expulsé d'un match sera automatiquement suspendu pour, au minimum, le match suivant sans autre avis.
- 7.12.2 Un joueur qui accumule 3 cartons jaunes recevra une suspension additionnelle. Le comité de discipline avisera le Directeur Général qui informera le joueur et son capitaine ainsi que le représentatif Sénior autorisé de l'ASAPC des matchs de suspension. Voir aussi 7.12.15.
- 7.12.3 Pour la saison extérieure, les joueurs expulsés lors d'un match devront se présenter à l'arbitre pour le match suivant seulement. Pour la saison intérieure, les joueurs n'ont pas à se présenter à l'arbitre pour que les matchs comptent envers leur suspension. Toute suspension supplémentaire débutera après que le joueur se soit présenté pour ce premier match. Un joueur n'est pas autorisé à jouer tant que le nombre de matchs pour lesquels il a été suspendu n'a pas été purgé. Si une feuille de match est utilisée, la suspension doit y être clairement inscrite.
- 7.12.4 Une suspension qui n'a pas été complètement purgée avant la fin de la saison s'étend sur la saison subséquente.
- 7.12.5 Tout match auquel aura participé un joueur et/ou un officiel de l'équipe suspendu sera déclaré forfait à l'adversaire. Un joueur suspendu qui joue comme réserviste pour une autre équipe avant que sa suspension soit finie, verra sa suspension doublée.
- 7.12.6 Une personne suspendue a deux minutes pour quitter le terrain de jeu\* sinon la partie est arrêtée et son équipe perd. Il n'a pas le droit de revenir sur le terrain avant que tout le monde ait quitté le terrain ce qui signale la fin de la partie. Un joueur qui ne respecte pas cette règle se verra imposer des matchs de suspension additionnels.  
\*Le terrain de jeu est tout endroit d'où l'arbitre peut voir ou entendre le joueur expulsé.
- 7.12.7 Un joueur qui se fait expulser de la ligue pour des raisons de discipline ne pourra pas se faire rembourser ses frais d'inscription.

7.12.8 Des joueurs qui font preuve régulièrement de

reportable offences in the recreational league and will establish the sanction based on the PCASA chart. If he wishes to do so, a player who has been ejected and/or his captain has 72 hours to send a report of the incident and/or a request for a hearing to the Director General who will forward it to the Discipline Committee. A decision will be made within a reasonable delay, guided by the club's discipline chart.

A player has the right to consult the referee's and/or assistant-referee's report. He must forward his request to the Director General. The consultation must take place at our office under the supervision of a Club representative. No photocopy or photograph of the documents can be made.

- 7.12.1 If a player or coach is ejected from a game he is automatically suspended for at least the next game without any further notice.
- 7.12.2 Players who have accumulated 3 or more yellow cards will receive extra suspensions. The Discipline Committee will inform the Director General who will inform the player and their captain as well as the authorized PCASA Senior representative of the number of games suspension. See also 7.12.15.
- 7.12.3 For the outdoor season, players who are ejected from a game must sign in with the referee at their next game only. For the indoor season, players do not have to show up for the games to count towards their suspension. All extra suspensions will start after the player has registered with the referee for that first game suspension. Until they have served the required number of games in this manner, they will not be permitted to play. If a game sheet is used, the suspension must be clearly indicated on the game sheet.
- 7.12.4 Suspensions carry over onto the following season if they have not been fully served.
- 7.12.5 A player and/or team official who actively participate in a game from which he is suspended will result in the forfeiture of the game in question. A player who is suspended may not play as a call-up until the suspension is over. If he does so his suspension will be doubled.
- 7.12.6 Anyone who is ejected has two minutes to leave the field of play\* otherwise the game is stopped and his team loses. He may not re-enter the field until everyone has left the field which signifies that the game is over. Any player not abiding by this rule will face added suspensions.  
\*Field of play is defined as an area where the player can be heard or seen by the referee.
- 7.12.7 A player who has been suspended from the league due to a disciplinary measure will not be allowed a refund of his registration fees.

7.12.8 Players who regularly display unsportsmanlike behaviour,

comportements non sportifs, agressifs (physique ou verbal) et/ou qui reçoivent régulièrement des cartons rouges ou jaunes se verront imposer un statut probatoire. Un joueur en probation qui répète le même genre de comportement ou qui se mérite une suspension (accumulation de cartons jaunes ou un carton rouge) demeure en probation pour une autre année complète et il ne lui sera pas permis d'agir comme entraîneur ou de détenir une fonction dans l'Association. Il incombera au joueur de demander une exemption au Comité de Discipline qui sera responsable de cette décision.

S'il se mérite une autre suspension (accumulation de cartons jaunes ou un carton rouge) durant cette période, il sera suspendu de la ligue pour une période définie ou à vie selon l'offense et n'aura droit à aucun remboursement de ses frais d'inscription.

- 7.12.9 Dans les divisions sénior récréatif, un joueur qui se voit alloué deux cartons rouges (ou deux suspensions suite à une accumulation de cartons jaunes) durant une saison ne pourra pas jouer dans les séries éliminatoires de fin de saison.
- 7.12.10 Un joueur qui se voit alloué un carton rouge recevra automatiquement une amende de 20\$.
- 7.12.11 Les suspensions doivent être purgées complètement (même sur plusieurs saisons) et les amendes payées avant le retour du joueur.
- 7.12.12 Les suspensions s'appliquent à toutes les activités de l'ASAPC. Toute suspension décrétée par ARS Lac-St-Louis ou par Soccer Québec est automatiquement appliquée par l'ASAPC. Par exemple, un joueur suspendu dans LOGS ne peut pas jouer LOOGS jusqu'à temps que la suspension est servi.
- 7.12.13 LOGS, LOOGS et Champagne - suspensions automatiques Les joueurs LOGS doivent faire leur propre suivi en regard des suspensions automatiques. Un joueur LOGS reçoit une suspensions automatique d'un match lorsqu'il accumule trois cartons jaunes. La suspension doit être servie immédiatement au match suivant le 3e carton jaune. Un joueur LOGS reçoit une suspensions automatique d'un match lorsqu'il reçoit un carton rouge. La suspension doit être servie immédiatement le match suivant le carton rouge. Le comité de discipline informera le joueur LOGS de toute suspension additionnelle qui devra être servie immédiatement après le premier match de suspension. Un joueur LOGS qui ne sert pas sa suspension automatique au match prévu recevra un match supplémentaire de suspension.

Les joueurs LOOGS doivent faire leur propre suivi en regard des suspensions automatiques. Un joueur LOOGS reçoit une suspensions automatique d'un match lorsqu'il accumule trois cartons jaunes. La suspension doit être servie immédiatement le match suivant le 3e carton jaune.

behave in an aggressive manner (verbal or physical) towards officials, spectators or other players, or who regularly receive yellow and/or red cards will be put on probation. A player on probation who repeats the same type of behaviour or who merits a suspension (either by accumulated yellow cards or a red card) will remain on probation for another year and will not be permitted to coach or hold any position within the Association. It will be the player's responsibility to ask the Discipline Committee for an exemption. It will be the Discipline Committee's responsibility to approve or reject the exemption's request. If a player on probation for a second year merits a suspension (either by accumulated yellow cards or a red card) he or she will be suspended from the league for a definite period of time or for life depending on the offense, and shall not be entitled to a refund of his registration fees.

- 7.12.9 For LOGS and Champagne divisions, any player getting 2 red cards(or suspensions from accumulated yellow cards) during a season will not be allowed to play in the finals (playoffs).
- 7.12.10 Any player getting a red card will automatically receive a \$20 fine.
- 7.12.11 Suspensions must be completely served (even over many seasons) and fines paid before a player can come back.
- 7.12.12 Suspensions apply to all PCASA activities. Any suspension given by the ARS Lac St-Louis or by Soccer Québec is automatically applied by PCASA. For example, a player suspended in LOGS cannot play LOOGS until the suspension is served.
- 7.12.13 LOGS, LOOGS and Champagne - Automatic suspensions LOGS players shall monitor their own disciplinary record with regards to automatic suspensions. A LOGS player receives an automatic one game suspension when accumulating three yellow cards. The suspension must be served in the game immediately after that in which the third yellow card was received. A LOGS player receives an automatic one game suspension when receiving a red card in a game. The suspension must be served in the game immediately after that in which the red card was received. The Discipline committee will inform a LOGS player of any additional suspension associated with a red card and this must be served in the game or games immediately after that qualifying as the initial automatic suspension game. A LOGS player who fails to serve their automatic suspension in the required game will incur a further one game suspension.

LOOGS players shall monitor their own disciplinary record with regards to automatic suspensions. A LOOGS player receives an automatic one game suspension when accumulating three yellow cards. The suspension must be served in the game immediately after that in which the

Un joueur LOGGS reçoit une suspension automatique d'un match lorsqu'il reçoit un carton rouge. La suspension doit être servie immédiatement au match suivant le carton rouge. Le comité de discipline informera le joueur LOGGS de toute suspension additionnelle qui devra être servie immédiatement après le premier match de suspension. Un joueur LOGS qui ne sert pas sa suspension automatique au match prévu recevra un match supplémentaire de suspension.

Les joueuses Champagne doivent faire leur propre suivi en regard des suspensions automatiques. Une joueuse Champagne reçoit une suspension automatique d'un match lorsqu'elle accumule trois cartons jaunes. La suspension doit être servie immédiatement au match suivant le 3e carton jaune. Une joueuse Champagne reçoit une suspension automatique d'un match lorsqu'elle reçoit un carton rouge. La suspension doit être servie immédiatement au match suivant le carton rouge. Le comité de discipline informera la joueuse Champagne de toute suspension additionnelle qui devra être servie immédiatement après le premier match de suspension. Une joueuse Champagne qui ne sert pas sa suspension automatique au match prévu recevra un match supplémentaire de suspension.

- 7.12.14 LOGS, LOGGS et Champagne - Cartons et suspensions  
Les matchs d'exhibitions ou amicaux ne comptent pas pour les suspensions, c-a-d. si un joueur a reçu une suspension d'un match suite à un carton rouge, la suspension doit être servie dans un match de la saison régulière ou un match de séries éliminatoires. Le match ne peut être servi durant un match d'exhibition ou amical.  
Si un match d'exhibition ou amical est joué devant un arbitre de l'ASAPC, les joueurs peuvent recevoir un ou des cartons jaunes ou un carton rouge et ce(s) carton(s) seront dûment enregistrés et compteront de la même façon qu'un match régulier.

- 7.12.15 Les cartons jaunes accumulés durant la saison régulière ne sont pas remis à zéro pour les séries éliminatoires et continuent de s'accumuler.

## 7.13 AMENDEMENTS AUX LOIS DU JEU

- 7.13.1 Les Lois du Jeu (LdJ) de la Fédération Internationale de Football Associations (FIFA) s'appliquent, tel que publié avant le début de la saison, excepté où des modifications ont été apportées par Soccer Québec et/ou l'ASAPC. Ces modifications sont détaillées pour chaque catégorie de joueurs dans l'annexe CON002-modifications aux lois du jeu.

- 7.13.2 Les capitaines doivent apporter une feuille de match officielle à chaque partie. Sans la feuille officielle, l'équipe perd par défaut.

third yellow card was received. A LOGGS player receives an automatic one game suspension when receiving a red card in a game. The suspension must be served in the game immediately after that in which the red card was received. The Discipline committee will inform a LOGGS player of any additional suspension associated with a red card and this must be served in the game or games immediately after that qualifying as the initial automatic suspension game. A LOGGS player who fails to serve their automatic suspension in the required game will incur a further one game suspension.

Champagne players shall monitor their own disciplinary record with regards to automatic suspensions. A Champagne player receives an automatic one game suspension when accumulating three yellow cards. The suspension must be served in the game immediately after that in which the third yellow card was received. A Champagne player receives an automatic one game suspension when receiving a red card in a game. The suspension must be served in the game immediately after that in which the red card was received. The Discipline committee will inform a Champagne player of any additional suspension associated with a red card and this must be served in the game or games immediately after that qualifying as the initial automatic suspension game. A Champagne player who fails to serve their automatic suspension in the required game will incur a further one game suspension.

- 7.12.14 LOGS, LOGGS and Champagne - Cards and suspensions  
Exhibition or friendly games do not count towards a players suspension e.g. if a player incurs a 1 game suspension due to receiving a red card, the suspension must be served in a regular season or playoff game. It cannot be served in an exhibition or friendly game.  
If an exhibition or friendly game is refereed by a PCASA scheduled referee, players can still incur yellow and/or red cards in these games which will count the same way as if they were received during a regular match.

- 7.12.15 LOGS, LOGGS and Champagne - Yellow cards accumulated during the regular season are not reset for the playoffs and continue to accumulate.

## 7.13 LAWS OF THE GAME AMENDMENTS

- 7.13.1 Fédération Internationale de Football Associations (FIFA) Laws of the game (LOG) apply, as published prior to the start of the current season, except where they are modified by Soccer Québec and/or PCASA. These modifications are detailed in Annex CON002-Modifications to the Laws Of The Game for each category of players.

- 7.13.2 Captains must bring one an official game sheet to every game. Without the official game sheet, the team will forfeit the game.

## 7.14 ÉQUIPEMENT ET UNIFORMES

### 7.14.1 LOGGS

Les joueurs doivent acheter leurs 2 chandails auprès de l'ASPAC. Les joueurs doivent respecter les conditions d'utilisation telles que décrites au 7.14.4. Le montant est déterminé à chaque année. L'ASPAC fournit les chaussettes pour chaque joueur ainsi que des chandails pour les réservistes. Les chandails des réservistes sont sous la responsabilité du capitaine. Les mêmes chandails peuvent être utilisés jusqu'à ce que le modèle soit modifié par le fabricant. Chaque joueur devra alors acheter un nouveau chandail.

### 7.14.2 LOGS

Les joueurs doivent acheter leur chandail auprès de l'ASPAC. Les joueurs doivent respecter les conditions d'utilisation telles que décrites au 7.14.4. Le montant est déterminé à chaque année. L'ASPAC fournit les chaussettes pour chaque joueur ainsi que des chandails pour les réservistes. Les chandails des réservistes sont sous la responsabilité du capitaine. Les mêmes chandails peuvent être utilisés jusqu'à ce que le modèle soit modifié par le fabricant. Chaque joueur devra alors acheter un nouveau chandail.

7.14.3 Champagne  
Identique aux LOGS.

7.14.4 Conditions d'utilisation des chandails:  
Bien que les chandails soient la propriété du joueur, l'ASPAC se réserve le droit de regard sur leur apparence afin de conserver une identité commune à toutes les équipes qui jouent en son nom.  
Les uniformes doivent être achetés de l'ASPAC.  
Le logo de l'ASPAC et le numéro sont inclus dans le prix soumis.  
L'entraîneur est responsable de la garde des chandails pour les réservistes. L'ASPAC n'en fera ni la collecte, ni la reprise.  
Aucun logo, inscription ou bannière commerciale autre que celui de l'ASPAC ne doit être apposé sur les chandails, sauf si mandaté par la ligue dans laquelle l'équipe évolue.  
Il est permis que le nom de l'équipe et/ou des joueurs soit apposé dans le dos, au dessus ou en dessous du numéro, au frais des joueurs. Le nom de l'équipe ne peut être celui d'un commanditaire ou d'un de ses produits ou marques de commerce.  
Les chandails ne peuvent être utilisés par une équipe dont les membres ne sont pas tous inscrits à l'ASPAC lors de la saison en cours.  
Si l'équipe désire quitter définitivement l'ASPAC et continuer à jouer avec les mêmes uniformes, le logo de l'ASPAC doit être retiré ou recouvert de façon permanente afin qu'il ne soit plus visible.  
Tout écart à ces règles peut entraîner la confiscation des chandails, sans compensation.

## 7.15 LIGUE D'HIVER (LOGS et LOGGS)

## 7.14 EQUIPMENT AND UNIFORMS

### 7.14.1 LOGGS

Players must buy their 2 jerseys from PCASA. Players must respect the usage conditions as described in 7.14.4. The amount is determined every year. PCASA supplies socks for each player, jerseys for spares. The spare jerseys are under the responsibility of the captain. The same jerseys can be used until the model is modified by the supplier. Each player will then have to buy a new jersey.

### 7.14.2 LOGS

Players must buy their jersey from PCASA. Players must respect the usage conditions as described in 7.14.4. The amount is determined every year. PCASA supplies socks for each player, jerseys for spares. The spare jerseys are under the responsibility of the captain. The same jerseys can be used until the model is modified by the supplier. Each player will then have to buy a new jersey.

7.14.3 Champagne  
Same as LOGS.

7.14.4 Jerseys usage conditions:  
Even if jerseys are properties of the player, PCASA keeps the right to decide what uniform design the teams playing under its name are using, in order to maintain a common identity.  
The jerseys must be purchased from PCASA.  
The PCASA logo and the numbers are included in the submitted price.  
The captain is the guardian of the spare jerseys. PCASA will not collect them, store them, or take them back.  
No logo, text or commercial banner other than PCASA's must appear on the jerseys, except if mandated by the league where the team is playing.  
It is permitted to affix the team's and/or player's name on the back of the jersey, above or below the number, to the players' expense. The name of the team cannot be a sponsor's or his product or trademark.  
Jerseys cannot be used by a team if players are not all registered with PCASA in the current season.  
If the team wishes to definitively quit PCASA and continue to play with the same uniforms, the PCASA logo must be permanently removed or covered so as no part of it is visible.  
All deviations from these rules may lead to the confiscation of the jerseys, without compensation.

## 7.15 WINTER LEAGUE (LOGS and LOGGS)

7.15.1 La demi-saison hiver des LOGS débute à une date déterminée par l'administration du club à un coût fixé avant le début de la saison.

7.15.2 Joueur à «temps partiel»  
Une équipe ayant un minimum de 13 joueurs inscrits à temps plein peut inscrire des joueurs à temps partiel pour un maximum de 5 matchs. Voir aussi 7.15.4.

7.15.3 Une équipe LOGS d'hiver utilisant des réservistes et/ou des joueurs à temps partiel, est limitée à 10 joueurs sur la feuille de match. Un gardien réserviste n'est pas compté dans les 10.

7.15.4 Chaque joueur à temps partiel pourra jouer un maximum de cinq (5) matchs au total.  
Ces 5 matchs incluent les matchs pour son équipe ainsi que les matchs auquel il participe comme réserviste pour une autre équipe.  
Les 5 matchs n'incluent pas les matchs de séries éliminatoires pour toute équipe.  
Une fois le maximum de 5 matchs atteint, le joueur à temps partiel ne pourra jouer d'autres matchs à moins qu'il ne paie les frais d'inscription requis pour l'hiver.

Un joueur à temps partiel devra s'inscrire et payer les frais pour 5 matchs à l'avance lors de l'inscription (plus les frais de non-résidents et d'affiliation, si requis). À la fin de la saison, le joueur à temps partiel sera remboursé pour les matchs non joués sur les 5 pour lesquels il a payé.

Pour un joueur à temps partiel qui transitionne à un joueur temps-plein, les frais d'inscription de joueur à temps partiel effectués seront déduits des frais d'inscription d'hiver. Une inscription à temps partiel effectuée après le début de la mi-saison sera déduite des frais d'inscription d'une demie saison.

7.15.5 Chaque équipe LOGS d'hiver est requis d'avoir un minimum de 13 joueurs inscrits à temps plein.

7.15.1 LOGS winter half-season shall start on a date defined by the club administration with a fee set prior to the start of the season.

7.15.2 A "Part-Time" Player.  
A team with a minimum roster of 13 full-time players, can register part-time players to play a maximum of 5 games See also 7.15.4.

7.15.3 A winter LOGS team using call-ups and/or part-time players, is restricted to 10 players on the game sheet. A call-up goalkeeper is not counted in the 10.

7.15.4 Every PCASA part-time player will be permitted to play a maximum of five (5) regular season matches in total.  
The 5 games includes regular season games for their allocated team and regular season games as a call-up for another team.  
The 5 games does not include play off games for any team. Once the 5 game maximum has been reached a PCASA part-time player shall not be permitted to play any further games unless they pay the required PCASA winter registration fees.

A part-time player will be required to register and pay for their 5 games up front at registration (plus non-resident and affiliation fees if applicable). At the end of the season, the part-time player will be refunded for the games not played of the 5 for which they paid.

For a part-time player transitioning to full time, the part-time registration payment made shall be deductible from the relevant PCASA winter registration fees. A part-time payment made after the start of the half-season shall be deductible from the half-season registration fees.

7.15.5 Each winter LOGS team is required to have a minimum of 13 full time registered players.

# Règles de fonctionnement

ASSOCIATION DE SOCCER AMATEUR  
DE POINTE-CLAIRE



# Operating Rules

POINTE-CLAIRE AMATEUR  
SOCCER ASSOCIATION

## 8 SENIOR - RÉGIONAL (MÉTRO)

### 8.1 MÉTRO RÉCRÉATIF

#### 8.1.1 COMPÉTITION

Les équipes reecréatives jouent dans le cadre de la ligue récréative Métro du Lac-St-Louis selon les règlements en vigueur.

#### 8.1.2 UNIFORMES

8.1.2.1 L'ASAPC fourni un ensemble de 25 chandails à chaque équipe. Les chandails de plus que le nombre de joueurs sur l'équipe sont pour des réserves. L'entraîneur est responsable des réserves ainsi que de faire la collecte des chandails des joueurs qui quittent l'équipe. Chaque joueur recoit une nouvelle paire de chaussettes noires chaque saison d'été et les nouveaux joueurs avec l'ASAPC recoivent aussi une nouvelle paire de short noir. Les joueurs doivent respecter les conditions d'utilisation telles que décrites au 8.1.2.2.

#### 8.1.2.2 Conditions d'utilisation des chandails

Aucun logo, inscription ou bannière commerciale autre que celui de l'ASAPC ne doit être apposé sur les chandails, sauf si mandaté par la ligue dans laquelle l'équipe évolue. Les joueurs ne peuvent pas porter de l'équipement de l'ASAPC ou représenter l'ASAPC s'ils ne sont pas en règle avec le club (qui inclus mais n'est pas exclusif au paiement des frais et amendes).

Si l'équipe désire définitivement quitter l'ASAPC et continuer à jouer avec les mêmes uniformes, le logo de l'ASAPC doit être retiré ou recouvert de façon permanente afin qu'il ne soit plus visible.

Tout écart à ces règles peut entraîner la confiscation des chandails.

### 8.2 MÉTRO COMPÉTITIF

#### 8.2.1 COMPÉTITION

Les équipes compétitives jouent dans le cadre de la ligue compétitive Métro du Lac-St-Louis et selon les règlements en vigueur.

#### 8.2.2 UNIFORMES

8.2.2.1 L'ASAPC fournis un ensemble de 25 chandails rouges basé sur la rotation de remplacement de chandail définis par le club. Les chandails de plus que le nombre de joueurs sur l'équipe sont des réserves. L'entraîneur est responsable des chandails réserves ainsi que de faire la collect des chandails des joueurs qui quittent l'équipe. L'entraîneur

## 8 SENIOR - REGIONAL (METRO)

### 8.1 METRO RECREATIONAL

#### 8.1.1 COMPETITION

The Senior Recreational teams play within the Lac-St-Louis Senior Recreational League according to their published rules.

#### 8.1.2 UNIFORMES

8.1.2.1 PCASA supplies each team a set of 25 jerseys. The jerseys over and above number of players are spares. The coach is responsible for the spare jerseys and also responsible to collect the jersey from a player leaving the team. Every player receives a new pair of black socks each summer season, new PCASA players also receive a pair of black shorts. Players must respect the usage conditions as described in 8.1.2.2.

#### 8.1.2.2 Jerseys usage conditions

No logo, text or commercial banner other than PCASA's must appear on the jerseys, except if mandated by the league where the team is playing.

Players may not wear PCASA equipment or represent PCASA if not in good standing with the club (including but not exclusive to payment of fees and fines).

If the team wishes to definitively quit PCASA and continue to play with the same uniforms, the PCASA logo must be permanently removed or covered so as no part of it is visible.

All deviations from these rules may lead to the confiscation of the jerseys.

### 8.2 METRO COMPETITIVE

#### 8.2.1 COMPETITION

The Senior Competitive teams play within the Lac-St-Louis Senior Competitive League and according to their published rules.

#### 8.2.2 UNIFORMES

8.2.2.1 PCASA supplies each team a set of 25 red jerseys based on the jersey replacement rotation defined by the club. The jerseys over and above number of players are spares. The coach is responsible for the spare jerseys and also responsible to collect the jersey from a player leaving the team. The coach is responsible for collecting the jerseys at

est responsable de faire la collecte des chandails à la fin de la saison et de s'assurer qu'il a les 25 chandails pour l'année suivante. Chaque équipe recevra aussi un ensemble de chandails blancs pour lequel l'entraîneur est responsable. Puisqu'ils sont utilisés moins souvent, les chandails blancs sont remplacés moins souvent. Chaque joueur reçoit une nouvelle paire de chaussettes blanches chaque saison d'été et les nouveaux joueurs avec l'ASAPC reçoivent aussi une nouvelle paire de short rouge. Les joueurs doivent respecter les conditions d'utilisation telles que décrites à 8.2.2.2.

#### 8.2.2.2 Conditions d'utilisation des chandails

Aucun logo, inscription ou bannière commerciale autre que celui de l'ASAPC ne doit être apposé sur les chandails, sauf si mandaté par la ligue dans laquelle l'équipe évolue. Les joueurs ne peuvent pas porter de l'équipement de l'ASAPC ou représenter l'ASAPC s'ils ne sont pas en règle avec le club (qui inclus mais n'est pas exclusif au paiement des frais et amendes). Tout écart à ces règles peut entraîner la confiscation des chandails.

### 8.3 DISCIPLINE

8.3.1 Tout joueur qui reçoit un carton rouge recevra automatiquement une amende de 50\$ (ce qui inclus l'amende imposée par ARS LSL).

8.3.2 Tout joueur qui veut faire appel d'une décision du comité de discipline de l'ARS LSL est responsable de payer les frais applicables.

8.3.3 Tout joueur qui se fait appeler pour un comité de discipline par Soccer Québec est responsable de payer les frais applicables.

### 8.4 LIGUE D'HIVER (MÉTRO COMP)

8.4.1 Joueur à temps partiel

8.4.1.1 Une équipe ayant un minimum de 12 joueurs inscrits à temps plein peut inscrire des joueurs à temps partiel pour un maximum de 5 matchs.

8.4.1.2 Chaque joueur à temps partiel pourra jouer un maximum de cinq (5) matchs au total. Ces 5 matchs incluent les matchs pour son équipe ainsi que les matchs auquel il participe comme réserviste pour une autre équipe. Une fois le maximum de 5 matchs atteint, le joueur à temps partiel ne pourra jouer d'autres matchs à moins qu'il ne paie les frais d'inscription requis pour l'hiver.

Un joueur à temps partiel devra s'inscrire et payer les frais pour 5 matchs à l'avance lors de l'inscription (plus les frais de non-résidents et d'affiliation, si requis). À la fin de la saison, le joueur à temps partiel sera remboursé pour les matchs non joués sur les 5 pour lesquels il a payé.

the end of the season and making sure he has all 25 for the following year. Each team will also receive a set of white jerseys for which the coach is also responsible for. Since they are used less often, the white jerseys are replaced less often. Every player receives a new pair of white socks each summer season, new PCASA players also receive a pair of red shorts. Players must respect the usage conditions as described in 8.2.2.2.

#### 8.2.2.2 Jerseys usage conditions

No logo, text or commercial banner other than PCASA's must appear on the jerseys, except if mandated by the league where the team is playing. Players may not wear PCASA equipment or represent PCASA if not in good standing with the club (including but not exclusive to payment of fees and fines). All deviations from these rules may lead to the confiscation of the jerseys.

### 8.3 DISCIPLINE

8.3.1 Any player, coach or manager getting a red card will automatically receive a \$50 fine (in this is included the fine imposed by ARS LSL).

8.3.2 Any player who wishes to appeal a decision of the ARS LSL Discipline Committee, is responsible for paying the applicable fees.

8.3.3 Any player receiving a summons to a discipline hearing with Soccer Quebec is responsible for paying the applicable fees.

### 8.4 WINTER LEAGUE (METRO COMP)

8.4.1 Part-time players

8.4.1.1 A team with a minimum roster of 12 full-time players, can register part-time players to play a maximum of 5 games.

8.4.1.2 Every PCASA part-time player will be permitted to play a maximum of five (5) regular season matches in total. The 5 games includes regular season games for their allocated team and regular season games as a call-up for another team. Once the 5 game maximum has been reached a PCASA part-time player shall not be permitted to play any further games unless they pay the required PCASA winter registration fees.

A part-time player will be required to register and pay for their 5 games up front at registration (plus non-resident and affiliation fees if applicable). At the end of the season, the part-time player will be refunded for the games not played of the 5 for which they paid.

Pour un joueur à temps partiel qui transitionne à un joueur temps-plein, les frais d'inscription de joueur à temps partiel effectués seront déduits des frais d'inscription d'hiver. Une inscription à temps partiel effectuée après le début de la mi-saison sera déduite des frais d'inscription d'une demie saison.

For a part-time player transitioning to full time, the part-time registration payment made shall be deductible from the relevant PCASA winter registration fees. A part-time payment made after the start of the half-season shall be deductible from the half-season registration fees.